FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
AIDEALAJEUNESSE.BE

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LIEGE

-DIVISION DE HUY-

Service de Prévention de Huy
Rue des Guillemins 26
4000 Liège
prevention-huy@cfwb.be

Mode d'emploi

Cette boîte à outils permet à vos bénéficiaires et à votre service d'accéder facilement à une multitude d'informations en lien avec la COVID-19. Il répond à vos questions pratiques de manière interactive et vous permet d'accéder aisément à des affiches, des images, des folders, des vidéos,… pertinentes et originales. Vous trouverez les numéros de téléphone, les adresses mails et les sites internet utiles dont vous avez besoin.

Pour faciliter vos recherches, nous avons mis au point une table des matières interactive qui vous permet d'accéder directement à la page qui vous intéresse. Chaque information est en lien avec son site internet et est accessible et/ou téléchargeable directement.

Nous vous invitons à nous communiquer à l'adresse mail suivante prevention-huy@cfwb.be toute information et initiative que vous jugez utile afin que nous puissions l'ajouter aux nombreuses informations déjà présentes. En effet, cette boîte à outils se veut évolutive et modulable en fonction des besoins de vos bénéficiaires et de votre service.

Ce document a été inspiré par « La valise de la prévention pour lutter contre la Covid-19 » réalisée par le service de la prévention du Brabant-Wallon.

Table des matières

Mode d'emploi 2

Que faut-il savoir sur le coronavirus et comment s'en prémunir ? 6

Qu'est-ce que la Covid-19 ? 6

Symptômes et contamination 6

Que pouvez-vous faire ? 6

Gestes barrières 6

Masque buccal 7

Dépistage 7

Quarantaine et isolement 7

Suivi des contacts 7

Affiches et brochures 8

Info-coronavirus 8

La Covid-19 expliqué autrement 9

Les gestes barrières ? 10

Autres thématiques 12

Vidéos et images en ligne 14

Avez-vous besoin d'aide ? 17

Qui pouvez-vous contacter ? 17

Initiatives pour la Belgique et la Wallonie 20

Pour tous les citoyens 20

Pour les professionnels 21

Pour les familles d'origine étrangère 22

Pour les familles en situation de précarité 22

Pour les étudiants et les écoles 22

Pour les enfants : 22

Initiatives pour la division judiciaire de Huy 23

Pour tous les citoyens - Espace de parole, soutien psychologique 23

Pour les étudiants 24

Pour les personnes en situation de précarité - Banques alimentaires 24
Aides et services à votre disposition sur la division judiciaire de Huy 25
Et dans votre commune? 25
Qu'est-ce qu'un service AMO ? 25
A quel service AMO m'adresser ? 25
Qu'est-ce qu'un CPAS ? 26
Qu'est-ce qu'un Plan de Cohésion Sociale (PCS) ? 26
Tableau interactif par commune pour la division de Huy 27
Service AMO MILLE LIEUX DE VIE 28
Service AMO LA PARTICULE (Hannut) 29
Service AMO LA TEIGNOUSE (Comblain-au-Pont) 31
Service AMO SERVICE DROIT DES JEUNES (Liège) 32
Service AMO DROIT DES JEUNES (Liège) 33
CPAS d'AMAY 35
CPAS d'ANTHISNES 37
CPAS de BRAIVES 38
CPAS de BURDINNE 38
CPAS de CLAVIER 39
CPAS de HÉRON 40
CPAS de HUY 41
CPAS de MARCHIN 42
CPAS de MODAVE 42
CPAS de NANDRIN 44
CPAS de NEUPRÉ 44
CPAS d'OUFFET 45
CPAS de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE 46
CPAS de TINLOT 47
CPAS de VERLAINE 48
CPAS de VILLERS-LE-BOUILLET 49
CPAS de WANZE 50

CPAS de WASSEIGES 51
PCS d'Amay 52
PCS de Braives 52
PCS du Condroz (Clavier/Anthisnes/Nandrin/Ouffet/Tinlot) 53
PCS de Huy 53
PCS de Neupré 54
PCS de Saint-Georges 54
PCS de Verlaine 54
PCS de Villers-le-Bouillet 54
PCS de Wanze 54
PCS de Wasseiges 55
SAJ de HUY 56
SAJ de LIÈGE 56
SPJ de HUY 58
SPJ de LIÈGE 58
Parquet Famille- Etat Civil (Liège / Huy) 59
Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) 60
Quelles sont les aides alimentaires et matérielles disponibles sur la division de Huy et/ou à proximité des communes de la division ? **64**
Répertoire Wallonie 2020 – COVID-19 64

Que faut-il savoir sur le coronavirus et comment s'en prémunir ?

Qu'est-ce que la Covid-19 ?

https://www.info-coronavirus.be/fr/

Retrouvez aussi sur ce site toutes les mesures actualisées prises par les autorités publiques pour lutter contre la propagation de la COVID-19.

Symptômes et contamination

La Covid-19 est un virus contagieux de la famille des coronavirus. Il se transmet facilement d'une personne à une autre.

Les principaux symptômes sont:

Toux	*Difficultés respiratoires*	*Fièvre*
Courbatures	*Fatigue*	*Mal de gorge*
Nez bouché	*Perte du goût/ et ou de l'odorat*	*Diarrhée*

Que pouvez-vous faire ?

Si vous avez un ou plusieurs de ces symptômes, appelez votre médecin traitant.

Certaines personnes ont le virus mais pas de symptômes.
Lorsque vous toussez ou éternuez, de petites gouttelettes sont projetées dans l'air. C'est de cette manière que le virus peut se diffuser ou atterrir sur des personnes ou des objets. Les gouttelettes volent jusqu'à environ 1 mètre. Comment êtes-vous contaminés? En respirant ces gouttelettes ou lorsqu'elles atteignent votre bouche, votre nez ou vos yeux via vos mains.

Vous avez encore des questions? Plus d'informations via ce lien

Gestes barrières

Respectez les règles d'hygiène	*Préférez les activités à l'extérieur*	*Pensez aux personnes vulnérables*
Limitez vos contacts rapprochés	*Gardez une distance d'1,5 mètre avec les autres personnes*	*Respectez les mesures sur les rassemblements*

Masque buccal

Dans les endroits très fréquentés (comme le supermarché, dans une rue commerçante, etc.), vous ne pouvez pas toujours vous tenir à 1,5 mètre. C'est pourquoi vous devez porter un masque buccal dans ces endroits.

Plus d'information sur le masque buccal

Dépistage

Si vous avez des symptômes, restez immédiatement à la maison. Prenez contact avec votre médecin pour vous faire tester pour la Covid-19. Vous devez également être testé si vous revenez d'une zone rouge ou si vous avez eu un contact avec une personne infectée.

Plus d'information sur le dépistage

Quarantaine et isolement

Si le résultat de votre test indique que vous avez la Covid-19, vous restez en isolement minimum 7 jours. Si vous avez eu un contact avec quelqu'un qui a le virus ou si vous venez de rentrer d'une zone rouge, vous devez observer 7 jours de quarantaine.

Plus d'information sur la quarantaine et l'isolement

Suivi des contacts

Après un test positif pour la Covid-19, votre médecin généraliste démarre le suivi des contacts. Grâce à ce suivi, les personnes avec lesquelles vous avez été en contact récemment sont averties qu'elles ont peut-être la Covid-19.

Les personnes avec lesquelles vous avez eu des contacts longs et de proximité (moins d'1,5m) sont des **contacts à haut risque**. Ils doivent observer une quarantaine, c'est-à-dire être écartés préventivement et être testés.

Les personnes avec lesquelles vous avez eu un contact très court mais de proximité (moins d'1,5m) sont des **contacts à bas risque**. Il leur sera conseillé d'être prudents.

Affiches et brochures

Info-coronavirus

<table>
<tr>
<td>
</td>
<td>
</td>
<td>
</td>
</tr>
<tr>
<td>
</td>
<td>Plusieurs affiches sont disponibles sur info-coronavirus. En voici quelques-unes</td>
<td>
</td>
</tr>
<tr>
<td>
</td>
<td>
</td>
<td>
</td>
</tr>
</table>

La Covid-19 expliqué autrement

• Tous les hôpitaux de la Province de Liège ont publié : « Le Covid 19 expliqué aux enfants »	
• Tous les hôpitaux de la Province de Liège ont publié : « Le Covid 19 expliqué aux ados »	
• Le site Bayard Jeunesse met à disposition une série d'affiches "Le Coronavirus expliqué aux enfants"	
• Livre développé à destination des enfants par l'Inter-Agency Standing Committee Reference Group on Mental Health and Psychosocial Support in Emergency Settings (IASC MHPSS RG) et soutenu par des experts mondiaux, régionaux et nationaux des agences membres de l'IASC MHPSS RG, des parents, soignants, enseignants et enfants de 104 pays touchés par le Covid-19	

• L'AViQ a mis en ligne plusieurs affiches pour les personnes en situation de handicap.	
• Culture & Santé a mis en ligne un guide d'information « S'informer sur la Covid-19 : Les impacts sur ma santé ». Il répond à un besoin d'expression, d'information et de discussion sur l'épidémie. Outil de promotion de la santé, il apporte des repères pédagogiques sur le sujet et permet de mener des animations auprès de groupes. Il s'adresse à des professionnels et volontaires relais de première ligne.	
• Covid for Kids est un site Internet dédié aux enfants. C'est un projet éducatif de vulgarisation de la connaissance scientifique sur le Covid-19 à destination des enfants de 6 à 12 ans et plus. Son objectif ? Expliquer le fonctionnement du Coronavirus et les mécanismes du corps face à cette infection, de façon simple, imagée et amusante	

Les gestes barrières ?

• SANTE BD : Pour rendre la santé plus accessible, SantéBD crée des outils pédagogiques pour chacun : patients, parents, aidants, soignants, avec une attention particulière aux personnes en situation de handicap.	

• La récré des p'tits loups propose un documentaire et une affiche pour expliquer les gestes barrières aux enfants.	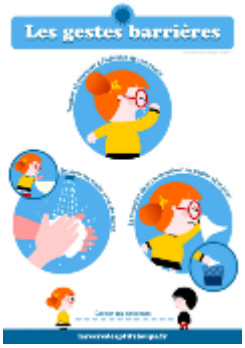
• L'ONE a mis en ligne un fascicule pour apprendre aux plus petits à se laver les mains.	
• Le site Bayard Jeunesse met à disposition une affiche "Coronavirus, les 7 gestes pour me protéger et protéger les autres" ainsi qu'une vidéo - également disponible en langue des signes - pour expliquer les gestes barrières aux enfants. Ces gestes sont d'autant plus importants car le port du masque risque d'être difficile pour les plus jeunes d'entre nous.	
• L'objectif de ce guide, est de proposer un contenu riche en outils et supports pédagogiques afin que les professionnels aient la capacité de reproduire des activités diversifiées et adaptables, en autonomie, favorisant la participation active des jeunes dans un but précis : protéger sa santé en protégeant celle des autres !	

• Wablieft nous propose une série d'affiches sur la quarantaine et l'isolement à la maison.	

Autres thématiques

• **Gestion du stress :** Santé mentale ; un visuel partagé « Je ne peux pas contrôler » par Psychoéducation pour se concentrer sur notre pouvoir d'agir et lâcher prise sur tout ce que nous ne pouvons pas contrôler durant cette crise sanitaire.	
• **Gestion du stress :** La Croix-Rouge de Belgique propose une série d'affiches aidant les professionnels et les particuliers à gérer le stress durant COVID-19.	
• **Travailler en toute sécurité :** LE SPF et les syndicats ont publié, le 30/10/2020, le Guide générique pour lutter contre la propagation du COVID-19 au travail. Il reprend l'ensemble des mesures à prendre pour éviter autant que possible une nouvelle propagation ou recrudescence du virus y compris au travail et lors des déplacements liés au travail.	

- ***Réduction des risques en lien avec la consommation d'écrans, de tabac et d'alcool*** : Le Plan de cohésion social D'Clic, l'AMO la Croisée et la Maison de jeunes le Cerceau, qui composent le Collectif "Consomm'Sans stress !" à Rixensart, ont créé trois affiches pour questionner et soutenir leur public de jeunes et d'adultes dans leur consommation d'écrans, de tabac et d'alcool pendant le confinement. En effet, les travailleurs des trois associations qui ont maintenu le lien par contact téléphonique ont constaté une augmentation ou un risque d'augmentation de ces consommations. Les affiches proposent des conseils ciblés par produit tout en tenant compte des mesures de distanciation sociale et d'hygiène. Elles ont été diffusées sur leurs réseaux sociaux respectifs.

- **Evaluation de l'information :** Culture & Santé a mis en ligne une brochure « Quelques clés pour évaluer l'information en lien avec ma santé L'exemple du COVID-19 Pistes de réflexion et d'information » Les informations en lien avec la santé sont présentes partout et en continu. Sur internet notamment, où chacun est libre de publier ou de partager du contenu, les informations trouvées sont de qualité très variable. Elles peuvent être incomplètes, trompeuses, contradictoires ou orientées à des fins commerciales.

- **La famille :** Faire famille au temps du confinement *Quelques points de repères* – Brochure Yapaka.

- **Handicap :** Livret d'accompagnement vers le déconfinement : Livret pour les enfants, adolescents, adultes autistes et de leurs accompagnants pour mieux préparer le déconfinement à venir. Auteur : le Centre Ressources Autisme Centre-Val de Loire, le Centre EXAC-T et le CHU de Tours. Ce livret est un support psycho-éducatif destiné aux personnes autistes, permettant de mener une réflexion sur les changements induits par le confinement et la préparation au déconfinement.

- **Echange et partage :** Culture & Santé a mis en ligne un guide d'information « Échanger pour changer : Covid-19 et société ». Ce guide propose d'explorer en animation la situation engendrée et reflétée par le coronavirus. À travers l'expression et le débat sur l'actualité de crise socio-sanitaire que nous vivons, il a pour but de partager les vécus, les ressentis et de politiser les constats.

- **Les différentes aides des CPAS :** Le SPP intégration sociale et lutte contre la pauvreté a mis en ligne une brochure « COVID 19 Avez-vous droit à une aide sociale ? » qui présente les différentes aides matérielles et financières que tout CPAS peut offrir.

Vidéos et images en ligne

- Pas toujours facile d'expliquer aux enfants les dangers de la Covid-19 et les enjeux du confinement. Aussi, Playmobil a lancé un épisode inédit de sa websérie Playmo High, diffusée depuis un an sur la chaîne YouTube de la marque, pour expliquer la crise sanitaire aux plus jeunes. Le film, réalisé en stop motion, met en scène le robot Robert qui, avec un ton adapté aux enfants, explique comment le virus se transmet, la nécessité du confinement et les gestes barrières.

- Le SPP intégration sociale et lutte contre la pauvreté a mis en ligne une vidéo « Votre situation a changé depuis le COVID? » qui encourage les personnes en difficulté à pousser la porte du CPAS de leur commune.

- Un tutoriel est disponible sur le site www.info-coronavirus.be pour montrer « Comment se laver les mains avec du savon et de l'eau ? ».

- Pour intégrer les règles d'hygiène en matière de lavage des mains, Covid ou pas Covid, ce tutoriel pédagogique et ludique nous apprend, en 7 étapes, le protocole de friction des mains appliqué par tous les professionnels de la santé.

- L'AViQ a mis en ligne une vidéo expliquant comment éviter d'être contaminé par le coronavirus ?.

- **Enseignement et confinement :** Yapaka a mis en ligne des fiches à destination des enseignants du maternel en vue de la reprise de l'école après le confinement. Plusieurs vidéos et quelques dessins sont ainsi disponibles sur leur site. En effet, cet ajustement bénéfique à l'enfant doit se penser et être élaboré pour anticiper les questions actualisées, encore empruntes d'une réalité sanitaire plus drastique.

  Etre limité à la bulle familiale relève parfois du défi ! Alors voici quelques images à s'envoyer pour continuer à : aller se promener, ouvrir grand les fenêtres, déployer des trésors d'imagination pour avoir une petite bulle rien que pour soi de temps en temps, allumer les écrans de temps en temps et les éteindre régulièrement.

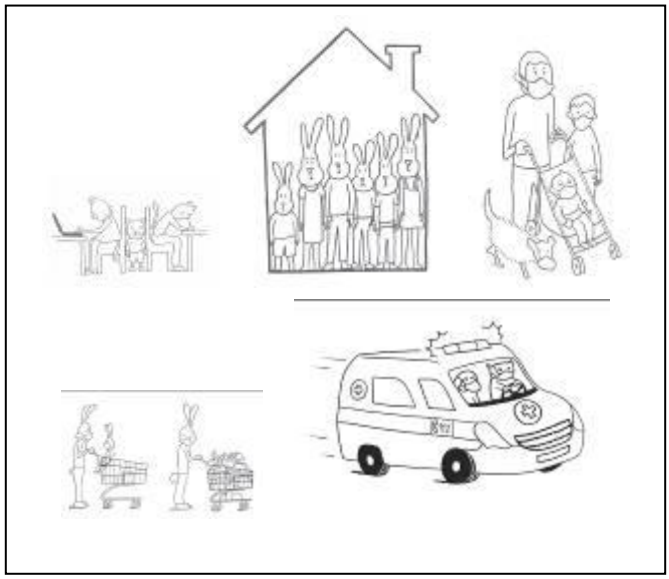

- **Les droits sociaux :** L'Atelier des droits sociaux a mis en ligne des vidéos pour comprendre le monde de demain et les dangers qui pèsent sur les acquis sociaux en lien avec le covid-19.
  Les capsules seront disponibles sous forme de série :
  1. François Perl: la santé publique
  2. Pierre Waaub: l'enseignement
  3. Annemie Schauss: les droits et libertés
  4. Matéo Alaluf : la sociologie
  5. Vincent De Coorebyter: la politique
  6. Eva Betavatsi: l'économie
  7. Isabelle Stengers : la philosophie

- La Maison de la parentalité de Waterloo a mis en ligne sur sa page facebook des vidéos pour conseiller les parents en période de COVID. Voici quelques exemples : *le sommeil, l'usage des écrans en période de confinement, vivre le confinement avec un ado, école et confinement, règles familiales et confinement, parlons du confinement à nos enfants, etc*.

Avez-vous besoin d'aide ?

Qui pouvez-vous contacter ?

Affiche
mise en ligne par l'AViQ

Des questions face au Covid-19 ? : Le SPF a créé un numéro d'appel ainsi qu'un site Internet pour toutes questions. Ils sont joignables au **0800 14 689** ou via leur site www.info-coronavirus.be.

Télé-Accueil : Numéro pour les personnes qui ont besoin de quelqu'un à qui parler. Appelez le **107** ou contactez Télé-accueil via www.tele-accueil.be.

Ecoute enfants : Numéro d'appel gratuit pour les enfants et les adolescents accessible de 10h à minuit tous les jours. Appelez le **103** pour un chat.

Urgences Sociales : soucieuse du sort de nombreux citoyens touchés par la crise du covid-19, la Wallonie met en place un service d'aides aux urgences sociales, et ce via deux canaux : le renforcement du numéro vert **1718** et la mise à disposition de FAQ spécifiques sur le site www.luttepauvrete.wallonie.be. Le numéro est gratuit et accessible de 8h30 à 17h tous les jours ouvrables.

Chat médical en ligne : *Doctoranytime* a mis en place une initiative solidaire avec des *médecins belges* afin de lutter contre la propagation des "fake news" autour de la Covid-19. Celle-ci consiste à fournir aux patients belges une aide et des réponses à toutes leurs questions santé. Nous savons que les numéros de téléphone publics et les hôpitaux sont surchargés, nous tenions donc à fournir une solution inédite: le chat médical en ligne accessible tous les jours de la semaine de 9h à 14h**.** Ainsi, les patients peuvent se connecter *gratuitement* et poser toutes leurs questions au sujet de la Covid-19. Des médecins répondront instantanément pour leur fournir des réponses fiables, rapides et adaptées**. Site payant : 6€ pour 24h d'accès au chat**

Violences conjugales : Numéro d'appel gratuit pour les victimes de violences conjugales, 24h/24, tous les jours. Appelez le **0800 30 030** ou visitez le site www.ecouteviolenceconjugale.be sur lequel il y a la possibilité de discuter via un Chat (de 9h à 19h). La ligne d'écoute et d'urgence du CVFE est également joignable au **04/223 45 67** (accessible 24h/24, 7j/7).

Praxis : Praxis aide les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales. Visitez le site www.asblpraxis.be pour plus d'informations.

SOS Parents : Numéro d'appel (au tarif habituel) pour les parents épuisés et/ou stressés 8h-20h tous les jours pendant la période des mesures. Appelez le **0471/41 43 33**.

SOS ENFANTS FWB : Si vous connaissez un enfant victime de maltraitances physiques ou psychologiques, n'hésitez pas à agir, par exemple en téléphonant à l'équipe SOS-Enfants de votre région. Vous trouverez une liste des numéros de téléphones sur le site web.

Pour les seniors: Respect Seniors vous aide au numéro **0800 30 330**. Les seniors vivants difficilement la coupure avec la famille peuvent rejoindre le groupe de paroles virtuel. Inscription gratuite sur le site www.virtuhelp.be. Séance le lundi de 13h à 15h.

Solentra Helpdesk pour Réfugiés : soutien psychosocial (par téléphone ou via Whatsapp) pour les réfugiés qui parlent l'arabe, le farsi ou le dari. Le Helpdesk est accessible tous les jours ouvrables : 10h00-12h00 (Dari et Farsi) - 15h00-17h00 (Arabe) au **0496/55 72 62** ou **0800 35 247**. Plus d'infos sur www.solentra.be.

Faire Front Covid-19 : une ligne d'écoute pour les proches des personnes malades ou isolées durant la crise de la Covid-19. Des bénévoles formés à l'écoute active offrent un soutien vigilant aux proches de personnes malades et/ou isolées afin de permettre à celles-ci de vivre au mieux ces conditions exceptionnelles de solitude dues au confinement. Ils sont joignables via le **0800 20 440** du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 17h à 19h ainsi que le samedi et le dimanche de 17h à 21h.

Faire Face Covid-19 : Une plateforme de soutien et d'accompagnement psychologique pour les personnes endeuillées durant la crise du Covid-19 joignable au **0800 20 220** de 9h30 à 12h30 et de 17h à 19h du lundi au vendredi.

En Route Wallonie-Bruxelles : L'association En Route, vous propose une permanence téléphonique de pair à pair ! Ils sont joignables au **0487/15 32 04** les lundis, mardis, mercredis de 16h à 19h, les jeudis et vendredis de 17h à 20h ainsi que les samedis et dimanches de 9h à 12h.

Similes Wallonie est une association de familles et d'amis de personnes atteintes de troubles psychiques, qu'elles soient diagnostiquées ou non. Elle s'appuie sur le soutien d'une équipe de professionnels. Elle propose des entretiens téléphoniques de 9H00 à 16h30 du lundi au vendredi au **04/344 45 45** ou wallonie@similes.org. Des groupes de paroles existent en Wallonie et à Bruxelles. Ces lieux d'écoute accueillent les familles et les amis de personnes atteintes de troubles psychiques qui souhaitent partager leur vécu et s'entraider.

Numéro vert de l'AVIQ destiné aux professionnels : Composé de psychologues, psychiatres, assistants sociaux et autres professionnels, ce service gratuit entend apporter une écoute et une prise en charge psychologique de première ligne. Les professionnels seront redirigés vers le service de santé mentale adéquat qui garantira une consultation téléphonique et l'accompagnement nécessaire. Ils sont joignables via le **0800 16 061** du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Allô ! Pédopsy : Cette nouvelle ligne téléphonique est entrée en activité à l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola ce 23 mars 2020. L'objectif est de permettre aux enfants ou adolescents et à leurs parents de gérer les situations d'angoisses ou de stress problématiques (anormalement excessives) en parlant à un professionnel. Ils sont joignables au **02/477 31 80** du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

Prévention suicide : Numéro d'appel gratuit 24h/24, tous les jours. Appelez le **0800 32 123** ou visitez le site www.preventionsuicide.be.

Infordrogues : Pour des conseils liés à la problématique des drogues, contactez Infor-drogues au **02/227 52 52**. Plus d'info sur www.infordrogues.be.

Vous connaissez un **réfugié, un migrant en difficulté**, une ligne téléphonique gratuite est à leur disposition : **0800 352 47** Initiative du Centre d'Action interculturel et du Centre Régional d'Intégration du Brabant Wallon avec une affiche reprenant leur numéro.

CRIPEL, Centre Régional d'Intégration pour les Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège : travaille sur les communes de la province de Liège, à l'exception des communes de la région de langue allemande et de celles du ressort du CRVI (Verviers). Infos via Facebook : https://www.facebook.com/Cripel/posts/1191210974318573/

La **plateforme** www.psysolidaires.org offre une assistance psychologique gratuite par une équipe de psychologues volontaires prêts à aider les citoyens à traverser cette période difficile.

Initiatives pour la Belgique et la Wallonie

Pour tous les citoyens

- L'AViQ propose un soutien psychologique adapté, près de chez vous ou de votre lieu de travail, pour les particuliers et les professionnels. Plus d'informations via leur page internet « trouver du soutien ».
- L'AViQ met à votre disposition une boîte à outils avec des informations qui pourront vous êtes utiles.
- Le CRéSaM a mis en ligne l'actualisation de l'offre de soins en santé mentale et assuétudes, par province.
- L'asbl répit-solidaire propose une plateforme de soutien aux parents d'un enfant malade et/ou porteur d'un handicap. La plateforme a été créée spécifiquement pour cette période de crise sanitaire. Elle apporte une aide concrète en proposant : des infos et des liens vers les différents services encore accessibles et les aides bénévoles, des numéros d'appels et un lieu de partage et d'échanges, différentes activités adaptées aux enfants.
- Le groupe d'action citoyenne Coronadenktank accompagne les personnes ayant perdu un proche et entend offrir soutien et réconfort en ces temps difficiles. Il a notamment réalisé une brochure intitulée « comment gérer un décès durant la crise Covid-19 ».
- L'OMS a publié un document intitulé « Considérations liées à la santé mentale et au soutien psychosocial pendant la pandémie de la COVID-19». Celui-ci adresse en 30 points des messages spécifiques pour la population en général ; pour les professionnels de santé ; pour les chefs de service et responsables d'établissements de santé ; pour les personnes s'occupant d'enfants ; pour les personnes âgées, celles souffrant d'autres problèmes de santé et leurs aidants et enfin pour les personnes isolées.
- L'application Coronalert a pour but de :
  - vous avertir si vous avez été en contact étroit avec une personne testée positive au coronavirus, sans que vous sachiez qui, où et quand ;
  - vous conseiller quant aux étapes à suivre pour vous protéger et protéger les autres ;
  - avertir anonymement les autres utilisateurs de l'application avec lesquels vous avez eu un contact étroit, si vous avez été testé positif au coronavirus.
- Le CLPS-BW a mis en ligne toute une série de ressources en lien avec le coronavirus telles que des témoignages, des outils, des initiatives et quelques articles ou vidéos sur les liens entre Coronavirus et promotion de la santé (animation "Et si on en parlait d'abord").
- Le site Bayard Jeunesse explique de manière simple le coronavirus avec son index « Les mots autour de l'épidémie de coronavirus expliqués aux enfants », ses affiches ainsi qu'une vidéo - également disponible en langue des signes.
- Milan presse a écrit un article avec l'aide de Brune de Bérail, psychologue clinicienne et docteure en psychopathologie, pour aider à parler du coronavirus aux enfants et celle-ci

donne des pistes pour en parler aux enfants, les rassurer mais aussi vivre ce confinement de manière enrichissante.

- Yapaka a mis en ligne de nombreuses idées d'activités à faire durant le confinement pour les enfants, les adolescents et la famille. Une page internet « Parents-enfants (dé)confinés… Comment ne pas péter un plomb ? ».

- Pour rendre la santé plus accessible, SantéBD crée des outils pédagogiques pour chacun : patients, parents, aidants, soignants, avec une attention particulière aux personnes en situation de handicap. Elle propose des images, des vidéos, une application pour promouvoir la santé. Les personnes peuvent aussi créer leur image à partir de leur site ou application.

- **La pandémie sous le prisme de l'équité :** cette page internet regroupe des ressources en lien avec la pandémie, sa gestion et ses conséquences en matière d'inégalités sociales et de santé.
  Ces ressources en ligne sélectionnées par l'équipe de Culture&Santé traversent les thèmes qui lui sont chers : la santé, la justice sociale, l'esprit critique, l'accessibilité et l'altérité. Elles sont classées en trois catégories : les analyses, les textes de plaidoyer et les supports pratiques.

Pour les professionnels

- Le site www.preventionvulnerabilites.be vise avant tout la mise en lumière et le partage d'actions locales présentes dans les différentes divisions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par cette mise en lumière, l'idée est aussi de stimuler les initiatives et les idées qui, de manière concrète et solidaire, pourraient répondre aux différents défis que soulèvent cette crise.

- Psy For Med met en lien le personnel médical qui fait actuellement face au coronavirus avec des psychologues bénévoles via leur plateforme.

- Le SPF Santé publique donne des informations pour les partenaires psychosociaux via leur *site internet*.

- La Croix-Rouge de Belgique organise des cours en collaboration avec Now.be. Ce micro-learning comprend des recommandations non-exhaustives quant aux comportements et aux mesures à adopter dans le contexte de la COVID-19, qui sont à appliquer comme indiqué lors d'activités organisées par la CRB. Vous trouverez plus d'informations via le lien suivant : *E-learning "Conseils Covid-19"*.

- Le SPF Santé publique a mis en œuvre en collaboration avec le centre de Psychologie de Crise de la Défense un Webinaire pour le personnel des institutions de soins (collaborateurs, RH, chefs d'équipes, direction, intervenants psychosociaux). Le contexte Covid-19 est inédit, neuf et mouvant. Outre les conséquences médicales, l'impact psychosocial sur la population

notamment les plus fragiles et sur le personnel des institutions de soins (hôpitaux, maisons de repos,…) constitue une dimension importante de la crise.

- L'Union des villes et Communes wallonnes (UVCW) transmet des informations consolidées et en continu en lien avec la COVID-19 pour les CPAS de Wallonie via leur site internet www.uvcw.be.
- Le Centre Liégeois de Promotion de la Santé met à disposition une bibliothèque thématique Covid-19 reprenant une série de ressources utiles (disponibles en ligne et au centre de ressources).

Pour les familles d'origine étrangère

- SeTISw traduit en 16 langues les mesures prises par le gouvernement suite à la crise sanitaire. Vous pouvez retrouver les mesures prises le 2 novembre 2020 sur leur page internet.

Pour les familles en situation de précarité

- La Fédération des services sociaux (FdSS) a mis en ligne un répertoire de l'aide alimentaire en Wallonie et Bruxelles.
- Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a mis en ligne une liste des services pouvant aider les personnes à la recherche d'une solution à leur problème de logement, de revenu, de surendettement etc.
- Le Gouvernement Wallon a souhaité soutenir les consommateurs et a ouvert une nouvelle catégorie de clients protégés (c'est-à-dire les clients qui ont droit au tarif social), à savoir les clients protégés conjoncturels.

Pour les étudiants et les écoles

- Mise à disposition de locaux pour les étudiants avec le soutien de la Ministre Glatigny (voir courrier de la Ministre aux Bourgmestres)
- La Wallonie renforce les écoles et les EPN en équipement informatique. Ils ont mis en ligne toutes les informations sur leur site et notamment un répertoire des lieux accessibles pour les élèves pour un enseignement à distance.

Pour les enfants :

- Les personnes porteuses de handicaps cognitifs sont plus à risque, par rapport à la population générale, de développer des cas graves de coronavirus. AniMate propose un jeu de cartes téléchargeable gratuitement « Le memory des gestes barrières » pour apprendre de façon ludique et claire les gestes barrières et les actes d'hygiène clefs.

Initiatives pour la division judiciaire de Huy

Pour tous les citoyens - Espace de parole, soutien psychologique

- Le CHU de Liège propose un espace de parole (par téléphone) destiné aux enfants (du personnel travaillant dans le secteur des soins) en souffrance suite au Covid-19. Celui-ci est accessible du lundi au dimanche de 8h à 18h au **04/284 29 72**.
- La Cellule Maltraitance du service de Pédiatrie du CHU-CHR Citadelle ouvre une ligne téléphonique au **04/321 54 37**, accessible 7 jours sur 7 (de 8h30 à 17h00) pour toutes questions si vous êtes confrontés à des difficultés dans votre parentalité en cas de confinement ou si vous être confronté à une suspicion de maltraitance infantile.
- Le département de pédiatrie du CHC propose une ligne téléphonique **04/355 58 21** pour répondre aux questions des parents pour tout ce qui concerne les questions relatives aux cas Covid-19 en pédiatrie. Le service est joignable de 9h à 18h, du lundi au vendredi.
- **(Province de Liège)** Le Service Openado est accessible par téléphone au **04/279 56 67** du lundi au vendredi de 9h à 17h. Il offre une écoute et un soutien psychosocial à tous les jeunes (de 0 à 25 ans) et leurs parents qui rencontrent des difficultés liées aux mesures de confinement (conflits intrafamiliaux, isolement social, coup de déprime, ...). Si nécessaire, une orientation vers des services adaptés et toujours actifs peut également être proposée.
- ISoSL, secteur Santé Mentale, met à disposition un Call Center pour aider les personnes durant la crise sanitaire. Le numéro **04/254 77 10** est accessible du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00. Des psychologues, psychiatres, éducateurs et assistants sociaux sont disponibles pour écouter, répondre aux questions et réorienter.
- **(Province de Liège)** Le CRéSaM a listé l'offre existante en Province de Liège en matière de santé mentale et assuétudes dans le contexte de la crise sanitaire Covid 19.
- **(Province de Liège)** La Cellule indépendants de la Province de Liège propose un soutien et un accompagnement pour les **indépendants.** Un numéro de téléphone unique et réservé à ce public : le **04/279 29 30.**
- Le Réseau intersectoriel de santé mentale pour enfants et adolescents de Liège Réalism0-18 est aussi disponible avec, notamment, son équipe mobile MOBILEA. Le réseau a aussi mis en ligne des informations et un répertoire des services en lien avec la crise sanitaire.
- Le GAL Pays des Condruzes propose une aide aux personnes isolées eu égard à la situation de pandémie via l'association Villages Solidaires. Il recouvre les communes rurales d'Anthisnes, Clavier, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot. Infos
- L'asbl Univers Santé propose sur son site internet des ***balises pour aider les étudiants mais également d'autres publics à gérer au mieux leurs consommations durant le confinement.*** Elle donne également des informations sur les liens entre usages de drogues et coronavirus, des conseils de réduction des risques et renseigne différents services d'aide pour les étudiants et le public adulte en Wallonie et à Bruxelles.

- Le CLPS-HW a mis en ligne toute une série de ressources en lien avec le coronavirus telles que des témoignages, des outils, des initiatives et quelques articles ou vidéos sur les liens entre Coronavirus et promotion de la santé

Pour les étudiants

- **(Arrondissement judiciaire de Liège)** La Fédération Wallonie-Bruxelles a sollicité ses partenaires qui ont accepté d'ouvrir leurs locaux pour permettre aux jeunes d'avoir un endroit calme et serein pour étudier, d'avoir un accès facile aux équipements tels qu'un ordinateur, une connexion internet, etc. L'AMO Droit des Jeunes a fait un **résumé des locaux disponibles** en région liégeoise. La liste est disponible sur leur page Facebook.
- **(Arrondissement judiciaire de Liège)** Les Jeunes Socialistes de l'arrondissement de Huy-Waremme impriment gratuitement les cours, syllabus et synthèses des étudiants (secondaire ou supérieur) qui le demandent ont décidé de mettre en place un système d'imprimerie solidaire.

Pour les personnes en situation de précarité - Banques alimentaires

- La banque alimentaire de la province de Liège met à disposition un répertoire des associations qui distribuent des colis alimentaires.

Aides et services à votre disposition sur la division judiciaire de Huy

Et dans votre commune?

Qu'est-ce qu'un service AMO ?

Les services d'Action en Milieu Ouvert sont agréés et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour les jeunes de moins de 22 ans, leurs parents et leurs familiers. Les AMO ne sont pas mandatées et interviennent uniquement à la demande du jeune, de sa famille ou de ses familiers, en proposant des conseils, une orientation, des activités, des stages et également des entretiens individuels gratuits et confidentiels en cas de difficultés personnelles, scolaires, familiales... En outre, les AMO développent des actions de prévention sociale qui visent à agir sur l'environnement social des jeunes afin de le rendre plus propice à leur épanouissement et à leur émancipation.

Ceux-ci restent disponibles aux jeunes et aux familles. Néanmoins, les services qu'ils proposent d'habitude sont adaptés à la situation de la crise sanitaire actuelle. Vous pouvez toujours faire appel à eux.

A quel service AMO m'adresser ?

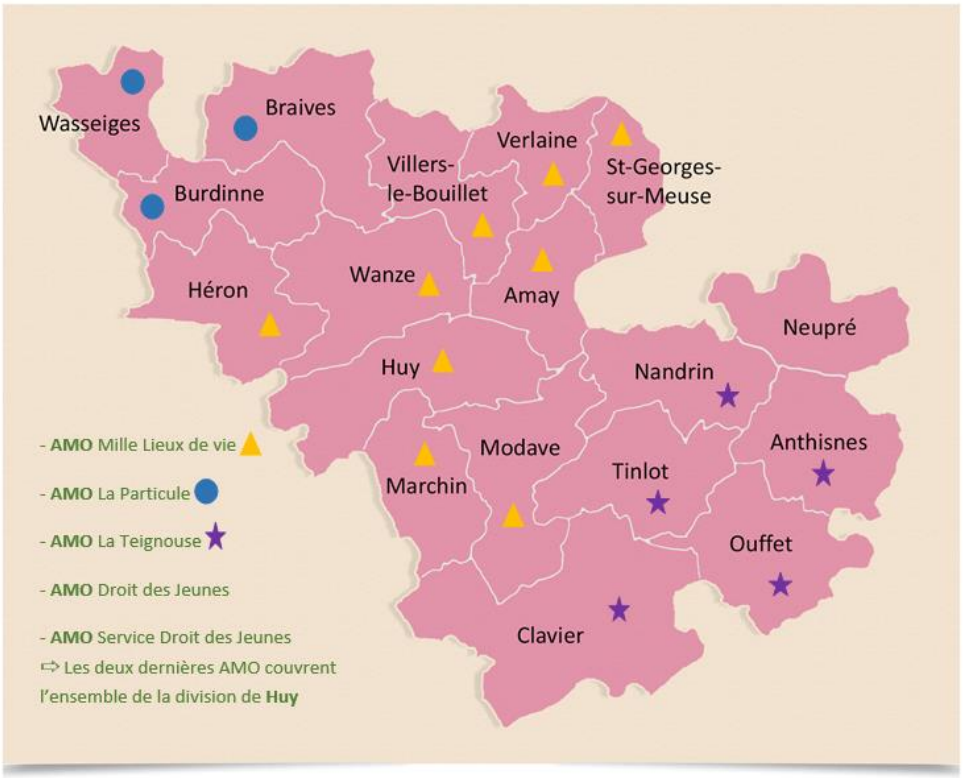

Qu'est-ce qu'un CPAS ?

Les Centres Publics d'Action Sociale ont pour mission de garantir à tous des conditions de vie conformes à la dignité humaine. A cette fin, ils proposent un large éventail d'aides sociales auxquelles les citoyens défavorisés de la Commune peuvent faire appel sous certaines conditions. Cette aide sociale est uniquement destinée aux personnes qui ne peuvent plus bénéficier d'autres interventions de la sécurité sociale. Le CPAS garantit à tout citoyen le droit à un minimum de moyens d'existence.
Plus d'informations via ce lien.

L'aide du CPAS peut prendre différentes formes en fonction du CPAS concerné :

- **aide financière** : revenu d'intégration, avances, primes, interventions sur des factures d'énergie, etc.
- **aide en nature** : repas, vêtements, transports en commun, etc. ;
- **aide médicale** : intervention dans les frais médicaux et pharmaceutiques, aide médicale urgente, etc.
- **aide socioprofessionnelle** : aide dans la recherche d'une formation ou d'un emploi, boutique sociale, etc.
- **aide familiale** : auxiliaire familial, maison d'accueil, accueil des enfants, aide-ménagère, etc.
- **assistance juridique** : médiation de dette, etc.

Plus d'informations via ce lien.

Début juillet, le gouvernement fédéral a débloqué, une aide de 125 millions d'euros destinées aux citoyens impactés financièrement par la crise Covid-19 (voir document de l'UVCW). Cette aide est destinée à ceux qui ont perdu une partie de leurs revenus, qui doivent faire face à des dépenses supplémentaires, aux indépendants, aux flexijobs, aux étudiants jobistes, aux artistes, ... Cependant, certaines personnes n'osent pas toujours franchir la porte des CPAS.

La Fédération des Services Sociaux a mis en ligne un répertoire Wallonie 2020-COVID-19 reprenant principalement l'aide alimentaire sur la Wallonie. Vous pouvez retrouver le tableau concernant la division de Huy et certaines communes limitrophes en fin de document.

L'ensemble des CPAS de la division de Huy restent disponibles par téléphone et par courriel. Ils ont aussi prévu la possibilité de prendre un rendez-vous avec chacun de leurs services. Vous pouvez retrouver ci-dessous leurs initiatives.

Qu'est-ce qu'un Plan de Cohésion Sociale (PCS) ?

Les fondamentaux qui sous-tendent les actions des PCS sont le (re)tissage des liens sociaux et l'accès à diverses activités/formations à l'attention de personnes vivant en situation de précarité.

Les actions mises en œuvre répondent aux constats de terrain et tentent de rendre plus effectif(s) un ou plusieurs droits fondamentaux (droit à l'épanouissement culturel et familial ; droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale ; droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement et un cadre adapté ; droit à la santé ; droit à l'alimentation…).

La plupart des communes de la division de Huy comprend un PCS. Chacun met en place des actions en fonction des constats du terrain, certaines liées à la crise sanitaire.

Tableau interactif par commune pour la division de Huy

Communes (Liens vers les sites internet)	**Plan de Cohésion Sociale (PCS)** (Liens vers les sites Internet + Fiche d'information)	**CPAS** (Liens vers la fiche d'information ci-jointe)	**Services AMO compétents** (Liens vers la fiche d'information ci-jointe)	**Pour l'ensemble de la Division** (Liens vers la fiche d'information ci-jointe)
Amay	PCS d'Amay **Fiche info**	CPAS d'Amay	Mille Lieux de Vie	AMO Service droit des jeunes
Anthisnes	PCS du Condroz **Fiche info**	CPAS d'Anthisnes	La Teignouse	AMO Droit des jeunes
Braives	PCS de Braives **Fiche info**	CPAS de Braives	La Particule	Aides alimentaires et matérielles
Burdinne	/	CPAS de Burdinne	La Particule	SAJ de Huy
Clavier	PCS du Condroz **Fiche info**	CPAS de Clavier	La Teignouse	SAJ de Liège
Héron	/	CPAS de Héron	Mille Lieux de Vie	SPJ de Huy
Huy	PCS de Huy **Fiche info**	CPAS de Huy	Mille Lieux de Vie	SPJ de Liège
Marchin	/	CPAS de Marchin	Mille Lieux de Vie	Parquet
Modave	/	CPAS de Modave	Mille Lieux de Vie	ONE
Nandrin	PCS du Condroz **Fiche info**	CPAS de Nandrin	La Teignouse	
Neupré	PCS de Neupré **Fiche info**	CPAS de Neupré	/	
Ouffet	PCS du Condroz **Fiche info**	CPAS d'Ouffet	La Teignouse	
Saint-Georges	PCS de Saint-Georges **Fiche info**	CPAS de Saint-Georges	Mille Lieux de Vie	
Tinlot	PCS du Condroz **Fiche info**	CPAS de Tinlot	La Teignouse	
Verlaine	PCS de Verlaine **Fiche info**	CPAS de Verlaine	Mille Lieux de Vie	
Villers-le-Bouillet	PCS de Villers-le-Bouillet **Fiche info**	CPAS de Villers-le-Bouillet	Mille Lieux de Vie	
Wanze	PCS de Wanze **Fiche info**	CPAS de Wanze	Mille Lieux de Vie	
Wasseiges	PCS de Wasseiges **Fiche info**	CPAS de Wasseiges	La Particule	

Service AMO MILLE LIEUX DE VIE

Numéro de téléphone : 085/24.00.38
Adresse mail générale: team@amo-millelieuxdevie.be
Site internet : www.amo-millelieuxdevie.be
Personne(s) de contact joignable(s) :

- Direction : Valepin Patricia (*du lundi au vendredi*) 0478/68.42.43
- Travailleurs sociaux : Mossiat Mélanie (*du mardi au vendredi*) 0476/87.48.75
  Akinci Naciye (*mardi-mercredi-vendredi*) 0472/17.07.12

Territoire couvert : Huy, Amay, Wanze, Héron, Marchin, Villers-le-Bouillet, Modave, Engis, St-Georges.
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire : interpellation des communes sur base des constats de terrain + relai du vécu des jeunes/des parents (notamment problèmes d'accès aux services + isolement social et repli sur soi, fracture numérique, interpellation de la ministre sur les mêmes problématiques notamment via notre fédération).

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**Le service est accessible du lundi au vendredi de 10h à 18h. Nous n'assurons plus de permanence, nous recevons les jeunes et les parents à l'AMO sur RDV. Nous ne sommes pas en télétravail, notre porte reste donc ouverte aux jeunes et aux familles qui se présentent spontanément à l'AMO.**	**Pas de permanence téléphonique. Nous prenons tous les appels du lundi au vendredi de 10h à 18h. Notre répondeur téléphonique reste par ailleurs branché 24h/24h.**
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		

Visite à domicile : Oui, si nécessaire et dans le respect des règles sanitaires (port du masque)

Entretien à distance possible via :
Téléphone, Zoom, Facebook, Whatsapp, Teams, Skype

Activités à destination des - de 12 ans: Oui (en groupe restreint 4 à 6 jeunes)
Activités à destination des + de 12 ans: Oui (en groupe restreint 4 à 6 jeunes)

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : Oui
Si oui, pour combien de personnes simultanément : 1 personne sur RDV

Accessibilité au WIFI / internet : Oui sur RDV

Soutien à la scolarité en présentiel et/ou par visioconférence: oui

Autres informations utiles :
Nous sommes ouverts à toutes demandes de collaboration et à toutes initiatives qui s'inscrit dans nos missions d'actions avec les jeunes et les familles. Plus que jamais, compte tenu des difficultés liées au contexte de la crise sanitaire nous misons sur le travail en réseau intersectoriel et les pratiques novatrices. N'hésitez pas à nous contacter !

Service AMO LA PARTICULE (Hannut)

Numéro de téléphone : 019 330 430 (bureau) et 0476 87 08 33 (équipe de rue)
Adresse mail générale : info@laparticule-amo.be
Site internet : https://la-particule-amo.jimdosite.com/
Personne(s) de contact joignable(s) : toute l'équipe, en relais au bureau :

- Aurélie Charlier (criminologue - travail de rue)
- Lydie Dave (assistante sociale)
- Dorian Buxin (psychologue)
- Antoine De Clerfayt (directeur)

Territoire couvert : les communes de Braives - Burdinne - Hannut - Lincent - Wasseiges
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire :
On travaille à la demande du jeune, de sa famille, de ses familiers, mais les demandes de partenariat ou de soutien à l'action de tel service/projet sont également les bienvenues !
1/ Pendant la période de crise sanitaire, les demandes peuvent arriver au service soit :
- par téléphone / par sms
- par mail (ou via le formulaire du site internet http://laparticule-amo.be)
- via nos réseaux sociaux (Facebook et Messenger)
- en se présentant à la permanence au bureau
- en s'adressant aux travailleurs de rue

2/ Selon la demande, nous proposons :
- une information, une orientation (accompagnée ou non dans le service partenaire, selon le besoin) ;
- un rendez-vous (délais rapides) pour réaliser une clarification de la demande en vue de proposer la réponse/l'accompagnement le plus adéquat.

3/ Pour les rendez-vous :
- l'accompagnement des personnes se fait prioritairement en 'présentiel', soit au bureau, soit à domicile, mais il peut aussi être réalisé par téléphone ou en visio-conférence si souhaité, ou dans les locaux d'un service partenaire si nécessaire (par ex. SAJ ou CPAS).
- toutes les réunions avec des intervenants externes au service (hors accompagnement individualisé comme ci-dessus) se font obligatoirement et uniquement en visio-conférence ou par téléphone.

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**16h - 18h**	**9h - 18h**
Mardi		**13h - 18h**
Mercredi	**16h - 18h**	**9h - 18h**
Jeudi	**16h - 18h**	**9h - 18h**
Vendredi		**9h - 15h30** *(pas de possibilité plus tard car les intervenants travaillent en rue)*
WE	*Durant la crise, pas de permanence le samedi : les présences sont consacrées au travail de rue ou aux ateliers des groupes de -12 ans.*	

Visite à domicile : Oui, uniquement si pertinent **et** sur RDV !!
Remarque/Exception : Sauf si une personne présente des symptômes COVID > visite reportée.

Entretien à distance possible via :
Téléphone, Messenger, ou tout système de visioconférence accessible et utile…

Activités à destination des - de 12 ans : oui
- bricolage 5-8 ans : le mercredi de 16h à 17h
- matinées d'expérimentation 6-12 : un samedi par mois de 9h à 12h
Activités à destination des + de 12 ans : en élaboration à distance. Infos suivront si concrétisation.

Accessibilité à une *tablette* + WIFI pour le public : oui (pas d'ordinateur)
Si oui, pour combien de personnes simultanément : *1 tablette disponible*
Jour(s) et heure(s) d'accessibilité : *à convenir sur RDV selon les besoins*

Accessibilité au WIFI / internet : Oui
Jour(s) et heure(s) d'accessibilité : *à convenir sur RDV selon les besoins*

Soutien à la scolarité en présentiel : En cours de mise en place (on devrait pouvoir mettre en place jusqu'à 3 x 7 places avec connexion internet pour les jeunes du secondaire et du supérieur si besoin d'espace de travail calme pour suivre des cours à distance. Prévoir son ordi et des écouteurs + un micro)
Soutien à la scolarité par visioconférence : réponse individuelle à construire selon la demande.

Autres informations utiles :
1/ Pour soutenir les familles qui devraient assumer des visioconférences SAJ / SPJ / CPAS / autres : possibilité de réserver notre local d'entretien pour réaliser la rencontre avec notre tablette + notre WI-FI et (si besoin/si demande) l'accompagnement d'un intervenant AMO.
→ Attention, nous ne disposons que d'un local d'accueil, donc nos entretiens d'accompagnement sont prioritaires sur les demandes externes de ce type.

2/ Pour permettre aux étudiants de 12 à 22 ans d'avoir accès à un lieu calme dans lequel suivre des cours à distance, nous essayons de mettre en place un espace avec WI-FI pouvant accueillir jusqu'à 3 x 7 étudiants, en partenariat avec les Maisons de Jeunes. Par contre, nous n'avons pas de matériel informatique à disposition → il faut prévoir ordi + caméra + écouteurs + micro.

3/ Malheureusement, jusqu'à la levée des mesures sanitaires, nous avons suspendu les activités de groupe destinées aux + de 12 ans ou concernant des adultes (atelier Ados ; atelier 'Entre filles' ; Accueil des devoirs ; Samedis parents-enfants ; animations spécifiques 'ados' durant les vacances scolaires).

4/ Depuis mars 2020, les demandes d'accompagnement concernant les moins de 10 ans ou les jeunes vivant de '*petites vulnérabilités*' ont complètement disparu.
Depuis septembre, les seuls suivis dans lesquels le service est actif concernent des situations extrêmement problématiques et complexes, vécues par des jeunes de 14 à 22 ans. **N'Hésitez surtout pas à aussi nous adresser les 'petits soucis', ils gardent toute leur importance et méritent autant notre attention !!**

5/ Les actions de prévention sociale prévues dans le fondamental sont maintenues, sur base des accords passés avec les directions et les enseignants (en classe, en réflexion avec les équipes pédagogiques ou autres).

Service AMO LA TEIGNOUSE (Comblain-au-Pont)

Numéro de téléphone : 04/369.33.30
Adresse mail générale: info@lateignouseamo.be
Site internet : www.lateignouseamo.be
Adresse : Clos de Nolupré 45 4170 Comblain-au-Pont
Personne(s) de contact joignable(s) :
Territoire couvert : Aywaille, Sprimont, Esneux, Comblain-au-Pont, Ferrières, Anthisnes, Ouffet, Nandrin, Clavier, Tinlot, Hamoir
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire :

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**A la demande**	**V**
Mardi	**V**	**V**
Mercredi	**V**	**V**
Jeudi	**V**	**V**
Vendredi	**V**	**V**

Visite à domicile : oui

Remarque/Exception : Les rendez-vous dans nos locaux sont privilégiés quand cela est possible
Entretien à distance possible via :
Téléphone, Zoom, Facebook, Whatsapp, Autres : Skype, Teams...

Activités à destination des - de 12 ans: oui
Activités à destination des + de 12 ans: non car les directives ne le permettent pas.

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : oui
Si oui, pour combien de personnes simultanément : 2
Jour(s) et heure(s) d'accessibilité : à convenir en fonction de la demande

Accessibilité au WIFI / internet : oui
Jour(s) et heure(s) d'accessibilité : à convenir en fonction de la demande
Soutien à la scolarité en présentiel: oui (deux fois par semaine pour les moins de 12 ans)
Soutien à la scolarité par visioconférence: oui (à la demande des jeunes)

Service AMO SERVICE DROIT DES JEUNES (Liège)

Numéro de téléphone : 04/222.21.20
Adresse mail générale: liege@sdj.be
Site internet : http://www.sdj.be/
Personne(s) de contact joignable : Sandra GERARD
Territoire couvert : Province de Liège
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire : Le service reste joignable par téléphone, par mail et sur RDV.

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**RDV possible**	**9h – 17h**
Mardi	**RDV possible**	**14h- 17h**
Mercredi	**RDV possible**	**9h - 17h**
Jeudi	**RDV possible**	**9 h – 17h**
Vendredi	**RDV Possible**	**14h – 17h**
WE	**RDV 2ème samedi de 9h à 12h**	**2ème samedi de 9h à 12h**

Visite à domicile : Oui
Remarque/Exception : Possibilité de se rendre à domicile ou en un autre lieu si les personnes ne peuvent se déplacer.

Entretien à distance possible via :
Téléphone, Zoom, Facebook, Autres : Google meet/ Jitsi.

Activités à destination des - de 12 ans: Non
Activités à destination des + de 12 ans: Non. Les animations en école reprendront dès que cela sera possible.
Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : Oui
Si oui, pour combien de personnes simultanément : 1 personne lors des rdv fixés.
Jour(s) et heure(s) d'accessibilité : Lors des rdv individuels si nécessaire pour le suivi de la demande ou du dossier (démarches administratives par exemple).

Accessibilité au WIFI / internet : Oui 1 personne lors des rdv fixés.
Jour(s) et heure(s) d'accessibilité : Lors des rdv individuels si nécessaire pour le suivi de la demande (démarches administratives par exemple).

Soutien à la scolarité en présentiel et/ou par visioconférence: Non

Autres informations utiles :
Nous envisageons avec la personne par téléphone si un RDV en présentiel est nécessaire au suivi de la demande. Les urgences sont ainsi prises en charge le plus rapidement possible.

Service AMO DROIT DES JEUNES (Liège)

Numéro de téléphone : 04 221 97 41
Adresse mail générale: direction@droitdesjeunes.be
Site internet : www.droitdesjeunes.be
Personne(s) de contact joignable(s) : Marie Noël
Territoire couvert : la Province de Liège
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire :
Le service est accessible tous les jours dans les heures fixées ci-dessous.

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**Sur rendez-vous**	**De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**
Mardi	**Sur rendez-vous**	**De 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h**
Mercredi	**Sur rendez-vous**	**De 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h**
Jeudi	**Sur rendez-vous**	**De 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h**
Vendredi	**Sur rendez-vous**	**De 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30**

Visite à domicile : non

Entretien à distance possible via :
Téléphone

Activités à destination des - de 12 ans: oui

Activités à destination des + de 12 ans: oui

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : non

Accessibilité au WIFI / internet : oui
Jour(s) et heure(s) d'accessibilité : à la demande et sur rendez-vous.

Soutien à la scolarité en présentiel et par visioconférence: non

CPAS d'AMAY

Numéro de téléphone : 085/31.03.30
Adresse mail générale: cpas.amay@amay.be
Personne(s) de contact joignable(s) : via l'accueil
Territoire couvert : l'entité amaytoise (Amay, Ampsin, Jehay, Flône et Ombret)
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire :
Les travailleurs sociaux reçoivent sur rendez-vous uniquement (les permanences sociales sont suspendues). Pour les agents qui sont en télétravail, l'appel se fait au CPAS qui transfère la communication sur la ligne personnelle de l'agent.

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**Entretiens individuels sur rendez-vous**	**De 9h00 à 16h00**
Mardi	**Entretiens individuels sur rendez-vous**	**De 9h00 à 16h00**
Mercredi	**Entretiens individuels sur rendez-vous**	**De 9h00 à 16h00**
Jeudi	**Entretiens individuels sur rendez-vous**	**De 9h00 à 16h00**
Vendredi	**Entretiens individuels sur rendez-vous**	**De 9h00 à 16h00**
WE	**NON**	**NON**

Visites à domicile : Oui
Remarque/Exception : Uniquement en cas d'urgence ou d'impérieuse nécessité

Entretiens à distance possibles via : Téléphone

Activités à destination des - de 12 ans: non
Activités à destination des + de 12 ans: non

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : non

Accessibilité au WIFI / internet : non

Soutien à la scolarité en présentiel: non
Soutien à la scolarité par visioconférence: non

Autres informations utiles : https://www.amay.be/ma-commune/le-social/cpas/covid-19-avez-vous-droit-a-une-aide-sociale

COVID 19 : Avez-vous droit à une aide sociale ?
Suite à la crise sanitaire actuelle, le gouvernement fédéral a débloqué un budget de 114.999.995,00 €. Afin d'octroyer des aides de première nécessité aux citoyens qui ont eu une perte de revenus due à la covid-19, ce dernier a chargé les CPAS de notre pays d'assurer cette mission.

Le CPAS d'Amay va bénéficier d'une enveloppe de 180.022,00 € et ainsi octroyer des aides matérielles, sociales, médicales, médico-sociales ou psychologiques aux Amaytois qui ne peuvent plus faire face à des dépenses quotidiennes ou liées à des soins médicaux en raison de la crise du coronavirus.

A qui s'adresser ?
Auprès du CPAS de votre commune, qui fera une analyse de votre demande. Contactez le CPAS d'Amay, Chaussée Freddy Terwagne, 76/A, 4540 Amay - 085/ 31 03 30 - cpas.amay@amay.be

Pour qui ?
Toutes les personnes qui subissent les répercussions de la crise sanitaire. Cette aide n'est pas limitée aux seuls bénéficiaires du droit à l'intégration mais s'adresse à toute personne reconnue par le CPAS comme étant en état de besoin après une analyse individuelle.
Par exemple : les travailleurs qui ont perdu une partie de leur revenu ou doivent faire face à des dépenses supplémentaires, les travailleurs issus de l'économie collaborative, les travailleurs occupés à temps partiel (avec une attention pour les familles monoparentales), les étudiants jobistes, certains indépendants, les personnes avec un handicap,…
Cette mesure ne s'adresse pas aux personnes qui n'ont pas - ou plus - de titre de séjour leur permettant de résider de façon régulière sur le territoire belge.

Pour quelles interventions ?
Aide au logement. Y compris les charges à l'exclusion de la garantie locative. Exemples : loyer et/ou arriérés de loyer ; prêt hypothécaire. Si la banque a refusé le report de paiement …
Aide en matière d'énergie. Y compris des aides à l'accompagnement et la guidance sociale et budgétaire. Exemples : gaz, électricité, charbon, bois, mazout, pellets ; recharge du compteur à budget, facture d'énergie ou dettes ; mesures préventives : achats d'ampoule à basse consommation, soutien dans les démarches, ….
Aide psychosociale. Relative à la prise en charge de coûts d'intervenants professionnels reconnus dans le traitement des violences conjugales, des problèmes d'anxiété et troubles psychiatriques. Exemples : psychologue, psychiatre, ergothérapeute, …
Aide en matière de santé. Il s'agit de la prise en charge de frais médicaux : médicaments, factures d'hôpitaux, frais d'ambulance ; l'achat de masques, gel et gants…
Aide à l'accessibilité numérique. Soutien numérique notamment en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire. Exemples : achat d'ordinateur/tablette ; prise en charge des abonnements de GSM et d'internet ; l'achat de lecteur de carte ID ; formation en ligne ; location d'ordinateur…
Aide financière. Pour des factures impayées du fait d'une diminution des ressources. Exemples : taxes, huissiers, frais de procédure, frais funéraires, assurances professionnelles ; …
Besoins de première nécessité. Par exemple : intervention dans les coûts de transports, achat de vêtements, achat de lunettes, prestations d'aide à domicile ; assurances diverses...

Aide pour les familles en difficulté. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile. Exemples : frais de plaines de jeux ; stages de vacances ; accompagnements scolaires ; cantine ; abonnements de transports en commun ; frais de logopédie, de psychomotricité ; de lutte contre la violence intrafamiliale ; lait en poudre ; langes ; frais de crèche, …

CPAS d'ANTHISNES

Numéro de téléphone : 04/388.41.18
Adresse mail générale : cpas@anthisnes.be
Personne(s) de contact joignable(s) :
- Amélie NOIRFALISE, assistante sociale, 04/383.61.92 ou amelie.noirfalise@anthisnes.be
- Astrid DHOTE, assistante sociale, 04/383.70.79 ou astrid.dhote@anthisnes.be
- Laurie LENERTZ, assistante sociale (+ 65 ans), 04/383.99.80 ou laurie.lenertz@anthisnes.be

Territoire couvert : ANTHISNES
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire : Prise de rendez-vous obligatoire.

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**Rendez-vous obligatoire**	**9h00 – 16h30**
Mardi	**Rendez-vous obligatoire**	**9h00 – 16h30**
Mercredi	**Rendez-vous obligatoire**	**9h00 – 16h30**
Jeudi	**Rendez-vous obligatoire**	**9h00 – 16h30**
Vendredi	**Rendez-vous obligatoire**	**9h00 – 14h30**
WE	**/**	**Présidente**

Visites à domicile : oui

Entretiens à distance possibles via :
Téléphone et Zoom

Activités à destination des - de 12 ans: ~~oui~~ / non
Activités à destination des + de 12 ans: ~~oui~~ / non

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : ~~oui~~ / non
Accessibilité au WIFI / internet : ~~oui~~ / non

Soutien à la scolarité en présentiel: ~~oui~~ / non
Soutien à la scolarité par visioconférence: ~~oui~~ / non

Autres informations utiles :
http://www.anthisnes.be/pg81_Le_C_P_A_S_.html

CPAS de BRAIVES

Numéro de téléphone : 019/69.62.62
Adresse mail générale: secretariat.cpas@braives.be
Personne(s) de contact joignable(s) : Evelyne Lambié, Directrice générale, 019/69.62.69
Territoire couvert : Commune de Braives
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire :
Uniquement sur rendez-vous pris avec une assistante sociale au 019/69.62.62. ou 019/69.62.63 ou 019/69.62.64 ou 019/69.62.75

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**9h-11h30**	**9h-16h**
Mardi	**9h-11h30**	**9h-16h**
Mercredi	**NA**	**9h-16h**
Jeudi	**9h-11h30**	**9h-16h**
Vendredi	**9h-11h30**	**9h-16h**
WE	**NA**	**9h-16h**

Visites à domicile non
Remarque/Exception : sauf si c'est la seule manière d'entrer en contact avec la personne

Entretiens à distance possibles via :
Téléphone

Activités à destination des - de 12 ans: non
Activités à destination des + de 12 ans: non

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : non

Accessibilité au WIFI / internet : non

Soutien à la scolarité en présentiel: non
Soutien à la scolarité par visioconférence: non

CPAS de BURDINNE

Numéro de téléphone : 085/51.97.30
Adresse mail générale: cpas@burdinne.be
Personne(s) de contact joignable(s) : Brigitte LEDURE
Territoire couvert : Commune de Burdinne
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire : uniquement sur rendez-vous, obligation du port du masque et de désinfection des mains.

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**9h – 11h**	**8h30 – 17h**
Mardi	**10h30 – 11h30**	**8h30 – 17h**
Mercredi		**8h30 – 17h**
Jeudi		**8h30 – 17h**
Vendredi	**10h30 – 11h30**	**8h30 – 12h**
WE		

Visites à domicile : oui
Remarque/Exception : avec les précautions d'usage

Entretiens à distance possibles via :
Téléphone

Activités à destination des - de 12 ans: non
Activités à destination des + de 12 ans: non

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : non

Accessibilité au WIFI / internet : non

Soutien à la scolarité en présentiel et par visioconférence: non

CPAS de CLAVIER

Numéro de téléphone : 085 / 31 00 50
Adresse mail générale: info@cpasdeclavier.be
Personne(s) de contact joignable(s) : /
Territoire couvert : commune de Clavier
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire :
Tous les services sont maintenus sauf le magasin de seconde main. Le travail se fait uniquement sur base des messages laissés sur le répondeur. Les travailleurs sociaux rappellent ensuite les personnes concernées. Ils reçoivent alors les personnes sur rendez-vous si nécessaire dans des locaux adaptés.

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**Sur rendez-vous**	**messagerie**
Mardi	**Sur rendez-vous**	**messagerie**
Mercredi	**Sur rendez-vous**	**messagerie**
Jeudi	**Sur rendez-vous**	**messagerie**
Vendredi	**Sur rendez-vous**	**messagerie**
WE		

Visites à domicile : non

Entretiens à distance possibles via :
Téléphone

Activités à destination des - de 12 ans: non
Activités à destination des + de 12 ans: non

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : non

⇨ Soutien financier pour les familles grâce à un subside qui permet d'acheter un PC (sous certaines conditions)

Accessibilité au WIFI / internet : non

Soutien à la scolarité en présentiel et/ou par visioconférence: non

CPAS de HÉRON

Numéro de téléphone : 085/27 48 00
Adresse mail générale: cpas@cpasheron.be
Personne(s) de contact joignable(s) : Florence Jadoul (florence.jadoul@cpasheron.be)
Territoire couvert : commune de Héron
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire :
Le service fonctionne de préférence par mail ou par communication téléphonique. Néanmoins, des rendez-vous peuvent être envisagés si nécessaire.

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**Sur rendez-vous**	**Toute la journée**
Mardi	**Sur rendez-vous**	**Toute la journée**
Mercredi	**Sur rendez-vous**	**Toute la journée**
Jeudi	**Sur rendez-vous**	**Toute la journée**
Vendredi	**Sur rendez-vous**	**Toute la journée**
WE		

Visites à domicile : non sauf en cas d'urgence.

Entretiens à distance possibles via : Téléphone
Activités à destination des - de 12 ans: non
Activités à destination des + de 12 ans: non

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : oui
Si oui, pour combien de personnes simultanément : 7
Jour(s) et heure(s) d'accessibilité :
Peuvent Mettre des PC à disposition des personnes qui en ont besoin.

Accessibilité au WIFI / internet : oui
Jour(s) et heure(s) d'accessibilité : à convenir
Soutien à la scolarité en présentiel: non
Soutien à la scolarité par visioconférence: non

CPAS de HUY

Numéro de téléphone : 085/410230
Adresse mail générale: cpashuy@cpashuy.be
Personne(s) de contact joignable(s) : En fonction de votre demande, le Service accueil se charge de vous orienter vers la personne et/ou le service compétent
Directrice générale : Madame Marie-Claire BERNARD
Présidente : Madame Geneviève NIZET
Territoire couvert : Huy
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire :
Nos services sociaux et administratifs sont habituellement joignables du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h à 16h.
En cette période de crise sanitaire, les entretiens individuels se font prioritairement sur rendez-vous et à distance lorsque cela est possible (entretien par téléphone, échange de documents par mail …).
Si l'intéressé(e) ne dispose pas encore d'assistante sociale de référence, il est préférable de prendre contact avec nos services sociaux durant les permanences téléphoniques ou physiques.

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**/**	**De 8h30 à 12h**
Mardi	**De 8h30 à 11h30**	**De 8h30 à 12h**
Mercredi	**/**	**/**
Jeudi	**De 8h30 à 11h30**	**De 8h30 à 12h**
Vendredi	**/**	**De 8h30 à 12h**
WE	**/**	**/**

Visites à domicile : Limitées actuellement aux cas d'urgence

Entretiens à distance possibles via : Téléphone
Activités à destination des - de 12 ans: non
Activités à destination des + de 12 ans: non
Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : non

Accessibilité au WIFI / internet : non

Soutien à la scolarité en présentiel et/ou par visioconférence: non

CPAS de MARCHIN

Numéro de téléphone : 085/23 27 31
Adresse mail générale: cpasmarchin@cpasmarchin.be
Personne(s) de contact joignable(s) : Elodie Smirnov et Angélique Marquet (à discuter)
Territoire couvert : commune de Marchin
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire :
Il n'y a plus de permanences physiques, les travailleurs sociaux reçoivent uniquement sur rendez-vous. Ils travaillent tous au CPAS en présentiel, contrairement à la commune où les agents sont en télétravail.

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**Sur rendez-vous**	**9h à 16h**
Mardi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12h**
Mercredi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12h**
Jeudi	**Sur rendez-vous**	**9h à 16h**
Vendredi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12h**
WE		

Visites à domicile : non, sauf urgences
Entretiens à distance possibles via :
Téléphone
Activités à destination des - de 12 ans: non
Activités à destination des + de 12 ans: non

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : non

⇨ Le CPAS achète parfois des ordinateurs pour les jeunes (en fonction des demandes). Une enquête sociale vérifie alors l'état de besoin de la famille.

Accessibilité au WIFI / internet : non

Soutien à la scolarité en présentiel et/ou par visioconférence: non, si ce n'est l'intervention pour avoir un PC

Autres informations utiles :
Il y a des subsides qui existent de manière générale pour aider financièrement les familles qui auraient été mises en difficulté par la crise sanitaire. Pour obtenir cette aide, les personnes doivent introduire une demande qui doit ensuite être approuvée par le Conseil de l'action sociale.

CPAS de MODAVE

Numéro de téléphone (général) : 085/41.36.98
Adresse mail générale: cpas.modave@cpas-modave.be

Personne(s) de contact joignable(s) :
- Madame SIMON Aurélie, Directrice générale (085/27.03.43)
- Madame CALLEWAERT Céline, Assistante sociale (085/27.03.47)
- Madame RIGA Maud, Assistante sociale (085/27.03.41)
- Madame SEVERIN Irina, Assistante sociale (085/27.03.42)
- Madame STOMMELINCK Céline, Assistante sociale(085/27.03.40)
- Madame PHILIPPART Morgane, Educatrice spécialisée (085/27.03.46)

Territoire couvert : la commune de Modave

Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire : Durant cette période de crise sanitaire, les permanences sociales auront lieu uniquement sur rendez-vous. Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone au 085/41.36.98 ou par mail à l'adresse suivante : cpas.modave@cpas-modave.be

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**Sur rendez-vous**	**De 9h00 à 16h00**
Mardi	**Sur rendez-vous**	**De 9h00 à 16h00**
Mercredi	**/**	**De 9h00 à 16h00**
Jeudi	**Sur rendez-vous**	**De 9h00 à 16h00**
Vendredi	**Sur rendez-vous**	**De 9h00 à 16h00**
WE	**/**	**/**

Visites à domicile : oui

Remarque/Exception : Les visites à domicile qui devront avoir lieu et se feront à l'extérieur. Les visites non obligatoires légalement se feront si les personnes en font la demande. Les travailleurs sociaux et les personnes devront porter le masque durant l'entretien. Il est néanmoins préférable que les personnes se déplacent au CPAS.

Entretiens à distance possibles via :
Téléphone / Zoom / Facebook / Whatsapp / Autres : Généralement, les entretiens à distance sont menés par téléphone. Cependant, à la demande, nous pouvons toujours nous adapter et mener un entretien via une application telle que « Zoom » ou autre (à déterminer de commun accord).

Activités à destination des - de 12 ans: non
Activités à destination des + de 12 ans: non

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : non
Accessibilité au WIFI / internet : oui
Jour(s) et heure(s) d'accessibilité : Dans la salle d'attente du CPAS qui est accessible tous les jours ouvrables de la semaine de 9h00 à 16h00.

Soutien à la scolarité en présentiel: non
Soutien à la scolarité par visioconférence: non

Autres informations utiles :
Le port du masque est obligatoire pour les visiteurs et les travailleurs sociaux dans tout le bâtiment du CPAS. Un gel hydro alcoolique sera présent dans le couloir intérieur afin que les visiteurs se désinfectent les mains dès qu'ils auront franchi la porte menant aux bureaux.

CPAS de NANDRIN

Numéro de téléphone : 085/27.44.60
Adresse mail générale: cpas@nandrin.be
Personne(s) de contact joignable(s) : Tassin Julie
Territoire couvert : commune de Nandrin
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire :
Fonctionne sur rdv (avec planning précis pour chaque AS afin que les personnes ne se croisent pas).

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12 h**
Mardi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12 h**
Mercredi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12 h**
Jeudi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12 h**
Vendredi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12 h**
WE		

Visites à domicile : Non, sauf si grande nécessité

Entretiens à distance possibles via :
Téléphone

Activités à destination des - de 12 ans: non
Activités à destination des + de 12 ans: non
Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : non
⇨ Peut fournir des PC portables (si demande)

Accessibilité au WIFI / internet : non

Soutien à la scolarité en présentiel: non
Soutien à la scolarité par visioconférence: non

CPAS de NEUPRÉ

Numéro de téléphone : 04 / 372 92 00
Adresse mail générale: info@cpasneupre.be / info@neupre.be (bientôt la 2ème)
Personne(s) de contact joignable(s) : Responsable AS : Chantal Lorenzi
Territoire couvert : commune de Neupré

Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire :
Télétravail généralisé (maximum un employé par étage). Les AS ne reçoivent qu'une personne à la fois. Le nombre de personnes est limité dans les services qu'ils proposent (comme taxi social, les courses,…) Les colis de la croix rouge sont livrés plutôt qu'à disposition du public au CPAS.

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12h et 14h à 16h**
Mardi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12h et 14h à 16h**
Mercredi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12h et 14h à 16h**
Jeudi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12h et 14h à 16h**
Vendredi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12h et 14h à 16h**
WE		

Visites à domicile : non, sauf urgence (visites réduites)

Entretiens à distance possibles via :
Téléphone

Activités à destination des - de 12 ans: non
Activités à destination des + de 12 ans: non
⇨ Des projets sont en cours d'élaboration mais n'ont pas pu être recueillis lors de notre interpellation (Voir avec le CPAS)

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : non

Accessibilité au WIFI / internet : non

Soutien à la scolarité en présentiel et/ou par visioconférence: non

CPAS d'OUFFET

Numéro de téléphone : 086/36.92.60
Adresse mail générale: cpas@ouffet.be
Personne(s) de contact joignable(s) : Elisabeth Brone
Territoire couvert : Commune d'Ouffet
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire :
Les gens peuvent toujours venir comme avant mais en prenant un rendez-vous (les heures d'ouverture restent les mêmes (voir permanences téléphoniques). Il est parfois possible de recevoir des personnes les après-midi si ces dernières ne savent pas faire autrement (sauf urgences).

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**Sur rendez-vous**	**9h00 à 11h30**
Mardi	**Sur rendez-vous**	**9h00 à 11h30**
Mercredi	**Sur rendez-vous**	**9h00 à 11h30**
Jeudi	**Sur rendez-vous**	
Vendredi	**Sur rendez-vous**	**9h00 à 11h30**
WE		

Visites à domicile : non
Remarque/Exception : Si les personnes sont dans le besoin et ne peuvent pas faire autrement, c'est au cas par cas.

Entretiens à distance possibles via :
Téléphone

⇨ Le service est en train de s'équiper pour ce faire => pour bientôt

Activités à destination des - de 12 ans: non
Activités à destination des + de 12 ans: non

⇨ Juste un subside chèque cadeau (bon cadeau) pour faire des commandes de jouets.
Même principe que celui des bons alimentaires.

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : non

⇨ Cependant, la commune dispose d'un Espace internet.

Accessibilité au WIFI / internet : non

Soutien à la scolarité en présentiel et/ou par visioconférence: non

CPAS de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

Numéro de téléphone : 04/275.03.59
Adresse mail générale : /
Personne(s) de contact joignable : assistants sociaux
Territoire couvert : Commune de St Georges
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire :
Il n'y a pas de processus d'interpellation en particulier. La personne prend contact par téléphone et un rendez-vous est fixé afin de faire le point sur sa situation et envisager au mieux l'aide.
La seule particularité liée à la crise sanitaire est qu'il n'y a plus de permanence libre. Nous recevons uniquement sur rendez-vous et ce, afin d'éviter que les personnes se croisent.

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**Sur rendez-vous (AM)**	**Oui**
Mardi	**Sur rendez-vous (PM)**	**Oui**
Mercredi	**Sur rendez-vous (PM)**	**Oui**
Jeudi	**Sur rendez-vous (AM)**	**Oui**
Vendredi	**Sur rendez-vous (PM)**	**Oui**
WE	**/**	**/**

Visite à domicile : Non, les visites sont suspendues actuellement

Entretien à distance possible via : Téléphone et mails

Activités à destination des - de 12 ans: Non
Activités à destination des + de 12 ans: Non

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : Non

Accessibilité au WIFI / internet : Oui, dans la salle d'attente ou lors d'un rendez-vous.

Soutien à la scolarité en présentiel et/ou par visioconférence: Non

CPAS de TINLOT

Numéro de téléphone : 085/830.926
Adresse mail générale : catherine.filee@tinlot.be
Personne(s) de contact joignable(s) : Catherine FILEE
Territoire couvert : Commune de Tinlot
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire :

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**/**	**9h00 – 12h00 et 13h00 – 16h30**
Mardi	**/**	**9h00 – 12h00 et 13h00 – 16h30**
Mercredi	**/**	**9h00 – 12h00 et 13h00 – 16h30**
Jeudi	**/**	**9h00 – 12h00 et 13h00 – 16h30**
Vendredi	**/**	**9h00 – 12h00 et 13h00 – 16h00**
WE	**/**	**/**

Visites à domicile : oui, exceptionnellement pour les urgences

Entretiens à distance possibles via : Téléphone
Activités à destination des - de 12 ans: non
Activités à destination des + de 12 ans: non

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : non

Accessibilité au WIFI / internet : non

Soutien à la scolarité en présentiel et/ou par visioconférence: non

Autres informations utiles :
Les travailleurs sociaux reçoivent uniquement sur rendez-vous tous les jours de 8h30 à 16h.

CPAS de VERLAINE

Numéro de téléphone : 04 / 259 99 11
Adresse mail générale: dg.cpas@verlaine.be
Personne(s) de contact joignable(s) : Laura de Wergifosse
Territoire couvert : Commune de Verlaine
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire :
Les permanences ont été adaptées en fonction des présences des AS (=> les matins de 9 h à midi sauf Jeudi). Il peut y avoir des entretiens sur rendez-vous dans un local adapté (il y a un espace pour recevoir les personnes à distance avec plexiglass) (sauf urgence)

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12h**
Mardi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12h**
Mercredi	**Sur rendez-vous**	
Jeudi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12h**
Vendredi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12h**
WE		

Visites à domicile : non

Entretiens à distance possibles via :
Téléphone et les AS ont un smartphone et donc ont la possibilité de faire ce genre d'entretien si on leur en fait la demande.

Activités à destination des - de 12 ans: non
Activités à destination des + de 12 ans: non
Il y avait une école de devoir mais ses activités ont été suspendues, les bénévoles « enseignants » étant des personnes à risques.

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : non

Accessibilité au WIFI / internet : non

Soutien à la scolarité en présentiel et/ou par visioconférence: non

Autres informations utiles :
Peut-être possibilité d'avoir accès à un ordinateur si arrangement avec les Assistantes sociales.
Aide à destination des citoyens impactés financièrement par la crise du coronavirus
https://www.verlaine.be/ma-commune/social/cpas/infos-coronavirus/aide-a-destination-des-citoyens-impactes-financierement-par-la-crise-du-coronavirus-1
Le gouvernement a débloqué un budget afin de permettre aux CPAS d'octroyer des aides de première nécessité aux personnes qui ne peuvent plus faire face à des dépenses quotidiennes en raison de la crise du coronavirus.
Tout citoyen impacté financièrement par la crise peut se présenter à la permanence du service social et, en-dehors de ces permanences, uniquement sur rendez-vous au 04/259.99.11 :

L'intervention du C.P.A.S. sera précédée d'une enquête sociale réalisée par un travailleur social visant à déterminer précisément l'existence et l'étendue du besoin d'aide.
Pour plus d'informations : *https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/covid_folder_fr.pdf*

CPAS de VILLERS-LE-BOUILLET

Numéro de téléphone : 019/67.92.00
Adresse mail générale: cpas.villers@cpas-villers-le-bouillet.be
Personne(s) de contact joignable(s) : 2 Assistants sociaux en présentiel tous les jours ouvrables (lundi-vendredi de 9h à 12 et de 13h 30 à 16h)
Territoire couvert : commune de Villers-le-Bouillet
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire :
- Prise de RV par téléphone, mail…pour entretien en présentiel avec un travailleur social,
- Les demandes d'aide sociale peuvent également être introduites par téléphone et courriel à l'adresse générale du CPAS

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12 et de 13h 30 à 16h**
Mardi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12 et de 13h 30 à 16h**
Mercredi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12 et de 13h 30 à 16h**
Jeudi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12 et de 13h 30 à 16h**
Vendredi	**Sur rendez-vous**	**9h à 12 et de 13h 30 à 16h**
WE	**Sur rendez-vous**	**9h à 12 et de 13h 30 à 16h**

Visites à domicile : Non
Remarque/Exception : Visite exceptionnel en fonction de la situation.

Entretiens à distance possibles via : Téléphone
Activités à destination des - de 12 ans: non
Activités à destination des + de 12 ans: non

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : Non
Accessibilité au WIFI / internet : non

Soutien à la scolarité en présentiel et/ou par visioconférence: non

Autres informations utiles :
https://www.villers-le-bouillet.be/ma-commune/vie-sociale/cpas/covid-folder-fr.pdf

CPAS de WANZE

Numéro de téléphone : 085/24.15.70
Adresse mail générale: cpas@cpas-wanze.be
Personne(s) de contact joignable(s) : /
Territoire couvert : WANZE
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire : via le 085/24.15.70 ; via l'adresse mail générale ; via un rdv fixé ; via la permanence physique

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**9h00 à 12h00**	**08h30-12h00 & 13h30-16h30** **Après 16h30, le répondeur est branché -> renvoi vers le numéro de GSM du Président**
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi	**9h00 à 12h00**	
WE/		**Répondeur -> renvoi vers le numéro de GSM du Président**

Visites à domicile : non
Remarque/Exception : en cas d'urgence sociale, dans le cadre d'un état des lieux de sortie

Entretiens à distance possibles via :
Téléphone et mails.

Activités à destination des - de 12 ans: oui (accueil extrascolaire « Le Mille pattes » - matin/soir dans les écoles de l'entité ; ateliers du mercredi et durant les vacances scolaires uniquement sur inscription/payement préalables)
Activités à destination des + de 12 ans: non

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : non
Accessibilité au WIFI / internet : non
Soutien à la scolarité en présentiel et/ou par visioconférence: non
Autres informations utiles :
Certains services de proximité situés rue Wauters 57 à WANZE sont accessibles sur rdv (085/25.55.51) : atelier vélo (uniquement pour les réparations) ; espaces verts ; petits travaux dans l'habitat ; aide-ménagères ; taxi social (Wanzibus – 085/23.16.71)

CPAS de WASSEIGES

Numéro de téléphone : 081/85.57.32
Adresse mail générale: cpas@wasseiges.be
Personne(s) de contact joignable(s) : Isabelle Fontaine
Territoire couvert : 4219 Wasseiges
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire : Sur rdv uniquement

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**8 h 30 – 16 h 30**	**8 h 30 – 16 h 30**
Mardi	**8 h 30 – 16 h 30**	**8 h 30 – 16 h 30**
Mercredi	**8 h 30 – 16 h 30**	**8 h 30 – 16 h 30**
Jeudi	**8 h 30 – 16 h 30**	**8 h 30 – 16 h 30**
Vendredi	**8 h 30 – 16 h 30**	**8 h 30 – 16 h 30**
WE		

Visites à domicile : Non sauf urgence

Entretiens à distance possibles via :
Téléphone

Activités à destination des - de 12 ans: non
Activités à destination des + de 12 ans: non

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : oui
Si oui, pour combien de personnes simultanément : 2
Jour(s) et heure(s) d'accessibilité : 9 h – 12 h, 13 h – 16 h

Accessibilité au WIFI / internet : Non

Soutien à la scolarité en présentiel et/ou par visioconférence: Non

PCS d'Amay

Numéro de téléphone : 085/83.08.07
Adresse mail générale: pcs@amay.be
Personne(s) de contact joignable(s) : Pascale UYTTEBROECK, chef de projet
Territoire couvert : commune d'Amay
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire : Le service est contacté principalement par téléphone, mail, voie postale

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**/**	**9h à 12h – 14h à 16h**
Mardi	**/**	**9h à 12h – 14h à 16h**
Mercredi	**/**	**9h à 12h – 14h à 16h**
Jeudi	**/**	**9h à 12h – 14h à 16h**
Vendredi	**/**	**9h à 12h – 14h à 16h**
WE	**/**	**/**

Visite à domicile : Non
Remarque/Exception : Sauf Urgences sociales

Entretien à distance possible via :
Téléphone / Zoom / Facebook /

Activités à destination des - de 12 ans: Non
Activités à destination des + de 12 ans: Non

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : Non

Accessibilité au WIFI / internet : Non

Soutien à la scolarité en présentiel et/ou par visioconférence: Non

Autres informations utiles :
Travail principalement avec des adultes.

PCS de Braives

Numéro de téléphone : 019/69.62.72
Adresse mail générale: France.picard@braives.be
Personne(s) de contact joignable(s) : France Picard
Territoire couvert : commune de Braives
(Informations reprises sur internet, en cours de récolte)

PCS du Condroz (Clavier/Anthisnes/Nandrin/Ouffet/Tinlot)

Numéro de téléphone : 0474/77.45.10
Adresse mail générale: chefdeprojet@pcs-condroz.be
Personne(s) de contact joignable(s) : François Cornet
Territoire couvert : communes de Clavier, Anthisnes, Nandrin, Ouffet, Tinlot
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire : Certaines activités sont momentanément suspendues.
(Informations reprises sur internet, en cours de récolte)

PCS de Huy

Numéro de téléphone : 085/23.05.05
Adresse mail générale: pcs@huy.be
Personne(s) de contact joignable(s): Geoffrey Wilmart
Territoire couvert : Huy
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire : télétravail, accueil sur rendez-vous, permanences au bureau les matinées.

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**Variable en fonction des demandes**	**matin**
Mardi	**idem**	**matin**
Mercredi	**idem**	**matin**
Jeudi	**idem**	**matin**
Vendredi	**idem**	**matin**
WE		

Visite à domicile : oui / non
Remarque/Exception : suivant le degré d'urgence de la demande, travail de collaboration avec le CPAS et les affaires sociales de la Ville.

Entretien à distance possible via : Téléphone / Zoom / Facebook

Activités à destination des - de 12 ans: Non
Activités à destination des + de 12 ans: Oui

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : Oui (EPN de Huy)
Si oui, pour combien de personnes simultanément : En fonction des rdv pris auprès de l'EPN
Jour(s) et heure(s) d'accessibilité : En fonction de l'agenda de l'EPN

Accessibilité au WIFI / internet : Oui (wifi public)
Jour(s) et heure(s) d'accessibilité : Semaine

Soutien à la scolarité en présentiel et/ ou par visioconférence: Non

PCS de Neupré

Numéro de téléphone : 04/372.99.71
Adresse mail générale: pcs@neupre.be
Personne(s) de contact joignable(s) : Axel Pire, coordinateur du Plan
Territoire couvert : commune de Neupré
(Informations reprises sur internet, en cours de récolte)

PCS de Saint-Georges

Numéro de téléphone : 04/259 92 55
Adresse mail générale: marion.guillaume@saint-georges-sur-meuse.be
Personne(s) de contact joignable(s) : Marion Guillaume, cheffe de projet
Territoire couvert : commune de Saint-Georges
(Informations reprises sur internet, en cours de récolte)

PCS de Verlaine

Numéro de téléphone : 04/259.99.10
Adresse mail générale : marie.sauvage@verlaine.be
Personne(s) de contact joignable(s): Marie Sauvage, cheffe de projet
Territoire couvert : Verlaine
(Informations reprises sur internet, en cours de récolte)

PCS de Villers-le-Bouillet

Numéro de téléphone : 085/61 62 81
Adresse mail générale : mickael.lhomme@villers-le-bouillet.be
Personne(s) de contact joignable(s) : Mickael Lhomme, chef de projet
Territoire couvert : commune de Villers-le-Bouillet
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire : Uniquement sur rendez-vous
(Informations reprises sur internet, en cours de récolte)

PCS de Wanze

Numéro de téléphone : 085/27 35 81
Adresse mail générale:
Personne(s) de contact joignable(s) : Mme Sasha DUCE, chef de projet
Territoire couvert : Wanze
(Informations reprises sur internet, en cours de récolte)

PCS de Wasseiges

Numéro de téléphone : 081/40.89.97
Adresse mail générale: lise.primault@wasseiges.be
Personne(s) de contact joignable(s) : Lise Primault, cheffe de projet
Territoire couvert : commune de Wasseiges
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire : PCS à l'arrêt momentanément. Il s'adaptera en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.
(Informations reprises sur internet, en cours de récolte)

SAJ de HUY

Numéro de téléphone : 085/27.86.40
Adresse mail générale: saj.huy@cfwb.be
Personne(s) de contact joignable : Le secrétariat du SAJ (téléphone et e-mail)
Territoire couvert : Division judiciaire de Huy
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire :
La procédure d'interpellation reste sensiblement pareille à celle d'avant la crise sanitaire. Toutefois, nous privilégions tant que faire se peut les entretiens téléphoniques et les demandes écrites.

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**9h-12h**	**9h-12h**
Mardi	**9h-12h**	**9h-12h**
Mercredi	**13h30-16h30**	**13h30-16h30**
Jeudi	**9h-12h**	**9h-12h**
Vendredi	**9h-12h**	**9h-12h**

NB : En dehors des permanences, le service est sur répondeur. Celui-ci est relevé pratiquement toutes les demi-heures.

Visite à domicile : oui
→ Nous privilégions les entretiens téléphoniques et par zoom. A l'exception des nouvelles situations, les situations sensibles, urgentes et de crise, des rendez-vous physiques sont possibles.

Entretien à distance possible via : Téléphone et Zoom
Activités à destination des - de 12 ans: non
Activités à destination des + de 12 ans: non

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : non

Accessibilité au WIFI / internet : non

Soutien à la scolarité en présentiel et/ou par visioconférence: non

SAJ de LIÈGE

Numéro de téléphone : 04/220.67.20
Adresse mail générale : saj.liege@cfwb.be
Personne(s) de contact joignable : /
Territoire couvert : Division Judiciaire de LIEGE

Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire : voir ci-dessous

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**NON***	**9h-12h et 13h30-16h30**
Mardi	**NON***	**9h-12h et 13h30-16h30**
Mercredi	**NON***	**9h-12h et 13h30-16h30**
Jeudi	**NON***	**9h-12h et 13h30-16h30**
Vendredi	**NON***	**9h-12h et 13h30-16h30**
WE	**NON**	**NON**

*Les nouvelles demandes font l'objet d'un RDV fixé durant les périodes de permanence (lundi et vendredi entre 9h et 12h et le mercredi entre 13h30 et 16h30) après un échange téléphonique entre le demandeur/signaleur et l'équipe de permanence.
Max 3 RDV / jour de permanence.
+ Les nouvelles demandes écrites sont traitées quotidiennement (pas de changement).

Visite à domicile : oui → Uniquement dans le cadre d'un dossier en cours et si la situation le nécessite après accord hiérarchique

Entretien à distance possible via : Téléphone pour les délégués, parfois visio.

Activités à destination des - de 12 ans: non
Activités à destination des + de 12 ans: non

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : non
Accessibilité au WIFI / internet : non

Soutien à la scolarité en présentiel et/ou par visioconférence: non

Autres informations utiles :
Les délégués du service social « suivis moyen/long terme » sont répartis en 2 « bulles » distinctes en fonction des jours pairs et impairs :
Jours impairs : S. LEBON, V. LEONARD, G. DAVID, S.PIRON, M. CALLEA, L. JEDDAOUI, A. HANOUL, C. FERRARI, J. GARABOEUF, A. PEREIRA, J. ANGELINI, S. DADOUMONT, S. POLARD
Jours pairs : M. ANTOINE, S. THYSSEN, R.PIOL, C. PIERSON, S. COLLARD, S. TRAVAGLIANTI, S. NASAR, N. RADOUX, M. VAN ASSCHE, A. GARAIZAR, C. LUZAR, S. LACROIX, M. ROORDA
Les délégués de l'équipe de Permanence sont également répartis en 2 « bulles » :
Jours impairs : S. DARON, V. LANDA, S. LINTZEN et A. SANZA
Jours pairs : M-C DELVOYE, N. DEBUYCK, C.LAKAIE et A-S. MANS

Ce fonctionnement est susceptible d'adaptation et d'évolution pour répondre au mieux aux exigences de nos missions et de la situation sanitaire. Toutefois, l'exception n'est pas la règle.

SPJ de HUY

Numéro de téléphone : 085/27 42 90
Adresse mail générale: spj.huy@cfwb.be
Personne(s) de contact joignable : /
Territoire couvert : Division judiciaire de Huy
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire : Pour une situation urgente, envoyer un mail en laissant vos coordonnées.

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**/**	**9h-12h**
Mardi	**/**	**9h-12h**
Mercredi	**/**	**9h-12h**
Jeudi	**/**	**9h-12h**
Vendredi	**/**	**9h-12h**

SPJ de LIÈGE

Numéro de téléphone : 04/220.67.77 fax : 04/221.03.08
Adresse mail générale: spj.liege@cfwb.be
Personne(s) de contact joignable(s) : accueil permanence téléphonique : Mmes LECOYER et LEVAUX
Territoire couvert : Division judiciaire de Liège
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire : par téléphone, fax, mail ou courrier

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**Uniquement sur rendez-vous**	**De 9H00 à 12H30**
Mardi	**Uniquement sur rendez-vous**	**De 13H45 à 16H00**
Mercredi	**Uniquement sur rendez-vous**	**De 9H00 à 12H30**
Jeudi	**Uniquement sur rendez-vous**	**De 9H00 à 12H30**
Vendredi	**Uniquement sur rendez-vous**	**De 9H00 à 12H30**
WE	**Inaccessible**	**Inaccessible**

Visite à domicile : Oui
Remarque/Exception : Caractère exceptionnel et sous réserve de la garantie du respect des mesures sanitaires en vigueur.

Entretien à distance possible via : Téléphone / Zoom

Activités à destination des - de 12 ans: non
Activités à destination des + de 12 ans: non

Accessibilité à un ordinateur + internet pour le public : non

Accessibilité au WIFI / internet : non

Soutien à la scolarité en présentiel et/ou par visioconférence: non

Autres informations utiles :
Attention, organisation susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution des mesures liées à la crise sanitaire

Parquet Famille- Etat Civil (Liège / Huy)

Numéro de téléphone : 04/222.78.50
Adresse mail générale: famille.liege@just.fgov.be
Personne(s) de contact joignable : magistrat de service / magistrat titulaire si présent.
Territoire couvert : Division judiciaire de Liège et Huy
Procédure d'interpellation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire : aucun changement

	Permanences Physiques	Permanences téléphoniques
Lundi	**Oui**	**Oui**
Mardi	**Oui**	**Oui**
Mercredi	**Oui**	**Oui**
Jeudi	**Oui**	**Oui**
Vendredi	**Oui**	**Oui**
WE	**non**	**Oui**

Entretien à distance possible via : Téléphone

Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)

COMMUNE APRES FUSION	COMMUNE	CP	ADRESSE	TYPE	Permanence d'équipe	Permanence personnelle PEPS	PEPS
AMAY	AMAY	4540	Place Grégoire 5	CE	0	Mardi, mercredi et jeudi de 9h à 10h au 085/31 15 73	GASPARD Marianne
ANTHISNES	ANTHISNES	4160	Car d'ANTHISNES	CAR	04/239 12 44 + répondeur	Du lundi au vendredi de 9h à 17h au 0474/57 37 45	KEMPEN Arlette
BRAIVES	AVENNES	4260	Car de BRAIVES AVENNES	CAR	Lundi de 12h à 14h au 019/67.68.23 + rép. - Jeudi de 10h à 12h au 019/51.46.05 + rép.	0476/53 41 28	MARLIER Bénédicte
CLAVIER	BOIS-ET - BORSU	4560	Car de CLAVIER BOIS BORSU	CAR	0	Tous les jours sauf le mercredi au 0493/31 01 86	GOOSSE Sarah
BRAIVES	BRAIVES	4260	Car de BRAIVES AVENNES	CAR	Lundi de 12h à 14h au 019/67.68.23 + rép. - Jeudi de 10h à 12h au 019/51.46.05 + rép.	0476/53 41 28	MARLIER Bénédicte
BURDINNE	BURDINNE	4210	Car de BURDINNE	CAR	0	Tous les jours de 9h00 à 10h00 au 0499/57 25 55 + rép.	ALLEGAERT Véronique
BRAIVES	CIPLET	4260	Car de BRAIVES AVENNES	CAR	Lundi de 12h à 14h au 019/67.68.23 + rép. - Jeudi de 10h à 12h au 019/51.46.05 + rép.	0476/53 41 28	MARLIER Bénédicte

CLAVIER	CLAVIER	4560	Car de CLAVIER BOIS BORSU + CLAVIER OCQUIER	CAR	0	Tous les jours sauf le mercredi au 0493/31 01 86	GOOSSE Sarah
HAMOIR	COMBLAIN-LA-TOUR	4180	Car de HAMOIR	CAR	04/239 12 44 + répondeur	0499/99 81 58 + 04/369.27.01	DECAMP Fabienne
HERON	COUTHUIN	4218	rue sur les Trixhes 3/1	CM	0	Tous les jours de 9h00 à 10h00 au 0499/57 25 55 + rép.	ALLEGAERT Véronique
BRAIVES	FALLAIS	4260	Car de BRAIVES	CAR	Lundi, mercredi, jeudi de 9h à 10h30 au 04/289 18 40	0493/31 04 74	LANGE Myriam
BRAIVES	FUMAL	4260	Car de BRAIVES	CAR	Lundi, mercredi, jeudi de 9h à 10h30 au 04/289 18 40	0493/31 04 74	LANGE Myriam
BURDINNE	HANNECHE	4210	Car de BURDINNE	CAR	0	Tous les jours de 9h00 à 10h00 au 0499/57 25 55 + rép.	ALLEGAERT Véronique
ANTHISNES	HODY	4162	Car d'ANTHISNES	CAR	04/239 12 44 + répondeur	Du lundi au vendredi de 9h à 17h au 0474/57 37 45	KEMPEN Arlette
HUY	HUY	4500	avenue des Fossés 35	CE	0	Tous les jours de 9h à 16h au 0496/57 42 43 + Lundi de 13h à 14h au 085/21 53 83 + rép.	LEPOUTRE Geneviève
HUY	HUY - CHRH	4500	rue Trois Ponts 2	CPN	0	Tous les jours sauf le lundi au 0499/99 80 18	DANTHINNE Sarah
HUY	HUY - CHRH	4500	rue Trois Ponts 2	MAT	0	Tous les jours sauf le mercredi au 0493/31 01 86	GOOSSE Sarah
BURDINNE	LAMONTZEE	4210	Car de BURDINNE	CAR	0	Tous les jours de 9h00 à 10h00 au 0499/57 25 55 + rép.	ALLEGAERT Véronique
BRAIVES	LATINNE	4261	Car de BRAIVES	CAR	Lundi, mercredi, jeudi de 9h à 10h30 au 04/289 18 40	0493/31 04 74	LANGE Myriam
CLAVIER	LES AVINS	4560	Car de CLAVIER BOIS BORSU	CAR	0	Tous les jours sauf le mercredi au 0493/31 01 86	GOOSSE Sarah

MARCHIN	MARCHIN	4570	rue Emile Vandervelde 6A	CE	0	Tous les jours sauf le mercredi au 0493/31 01 86	JOYEUX Alicia
BURDINNE	MARNEFFE	4210	Car de BURDINNE	CAR	0	Tous les jours de 9h00 à 10h00 au 0499/57 25 55 + rép.	ALLEGAERT Véronique
WASSEIGES	MEEFFE	4219	rue Berlicot école communale	CM	Lundi de 12h à 14h au 019/67.68.23 + rép. - Jeudi de 10h à 12h au 019/51.46.05 + rép.	0476/53 41 28	MARLIER Bénédicte
MODAVE	MODAVE	4577	Rue du Bois Rosine 11 A	CE	0	Tous les jours sauf le mercredi au 0493/31 01 86	GOOSSE Sarah
NANDRIN	NANDRIN	4550	CAR DE NANDRIN	CAR	04/239 12 44 + répondeur	Du lundi au vendredi de 9h à 17h au 0474/57 37 45	KEMPEN Arlette
NEUPRE	NEUVILLE EN CONDROZ	4121	chaussée de Marche 57	CM	04/239 12 44 + répondeur	Mardi, mercredi et jeudi de 9h à 16h au 0499/57 26 51	FEAUX Eliane
CLAVIER	OCQUIER	4560	Car de CLAVIER OCQUIER	CAR	0	Tous les jours sauf le mercredi au 0493/31 01 86	GOOSSE Sarah
BURDINNE	OTEPPE	4210	Car de BURDINNE	CAR	0	Tous les jours de 9h00 à 10h00 au 0499/57 25 55 + rép.	ALLEGAERT Véronique
OUFFET	OUFFET	4590	Car d'OUFFET	CAR	04/239 12 44 + répondeur	Du lundi au vendredi de 9h à 17h au 0474/57 37 45	KEMPEN Arlette
SAINT-GEORGES	SAINT GEORGES SUR MEUSE	4470	rue Basse Marquet 36	CE	0	Mardi de 11h30 à 12h30 au 04/275 91 71 - 0499/57 29 57	ADAM Cathy
CLAVIER	TERWAGNE	4560	Car de CLAVIER OCQUIER	CAR	0	Tous les jours sauf le mercredi au 0493/31 01 86	GOOSSE Sarah
TINLOT	TINLOT	4557	Car de TINLOT	CAR	0	Tous les jours sauf le mercredi au 0493/31 01 86	GOOSSE Sarah

BRAIVES	TOURINNE	4263	Car de BRAIVES	CAR	Lundi, mercredi, jeudi de 9h à 10h30 au 04/289 18 40	0493/31 04 74	LANGE Myriam
VERLAINE	VERLAINE	4537	rue Hamente 7	CM	Lundi de 12h à 14h au 019/67.68.23 + rép. - Jeudi de 10h à 12h au 019/51.46.05 + rép.	0499/57 26 14	BOUTY Nicole
BRAIVES	VILLE EN HESBAYE	4260	Car de BRAIVES AVENNES	CAR	Lundi de 12h à 14h au 019/67.68.23 + rép. - Jeudi de 10h à 12h au 019/51.46.05 + rép.	0476/53 41 28	MARLIER Bénédicte
ANTHISNES	VILLERS AUX TOURS	4161	Car d'ANTHISNES	CAR	04/239 12 44 + répondeur	Du lundi au vendredi de 9h à 17h au 0474/57 37 45	KEMPEN Arlette
WANZE	WANZE	4520	rue Lucien Delloye 1A	CE	0	Du lundi au vendredi de 9h à 10h au 0499/99 78 56	LIGOT Sandrine

Quelles sont les aides alimentaires et matérielles disponibles sur la division de Huy et/ou à proximité des communes de la division ?

Répertoire Wallonie 2020 – COVID-19

Nom de l'organisation	Type d'AA	Téléphone	Rue	Code postal	Ville	Statut	Commentaires
Croix-Rouge Esneupré	Colis	04/380.15.67	Rue Sous-les-Roches 52	4100	Esneux	VERIF	
Croix-Rouge Seraing	Colis	0491/14.07.54	Rue Grégoire Chapuis 133	4100	Seraing	VERIF	
Saint-Vincent de Paul - Vivre Solidaire (Seraing)	Colis	04/337.39.69 - 0495/92.21.80	Quai Sadoine 16	4100	Seraing	VERIF	
Accueil et Partage	Colis	04/337.98.67	Rue Biez du Moulin 81	4102	Seraing	OUVERT	
Accueil et Partage	Épicerie sociale	04/337.98.67	Rue Biez du Moulin 81	4102	Seraing	OUVERT	
Accueil et Partage	Frigo	04/337.98.67	Rue Biez du Moulin 81	4102	Seraing	OUVERT	
Croix-Rouge Ougrée	Colis	0498/65.48.90	Avenue du Centenaire 81	4102	Ougrée	VERIF	
Croix-Rouge Neupré	Colis	0473/84.64.17	Allée du Château 9A	4121	Neupré	VERIF	
Saint-Vincent de Paul - Saint-Hubert (Esneux)	Colis	0470/17.73.09	Chemin Amostrennes 30	4130	Esneux	VERIF	
Saint-Vincent de Paul - St-Martin (Ferrières)	Colis	0496/64.69.60	Rue Mont de Fontaine 11	4190	Ferrières	OUVERT	Possibilité de livraison à domicile
Saint-Vincent de Paul - Père Damien (Héron)	Colis	085/31.38.30	Chaussée de Wavre 57 A	4217	Héron	OUVERT	
CPAS Wasseiges	Colis	081/85.57.32	Rue du Baron d'Obin 29	4219	Wasseiges	VERIF	
Croix-Rouge Hannut	Colis	019/51.06.05	Route de Namur 33	4280	Hannut	VERIF	

Maison du cœur	Colis	0495/54.94.47 - 019/63.67.99	Rue de Tirlemont 106	4280	Hannut	VERIF
Maison du cœur	Épicerie sociale	0495/54.94.47 - 019/63.67.99	Rue de Tirlemont 106	4280	Hannut	VERIF
Equipes d'Entraide de Waremme	Colis	019/32.26.05	Avenue Henri Monjoie 36	4300	Waremme	VERIF
Hesbicœur	Colis	0471/58.52.31	Rue de Huy 51	4300	Waremme	OUVERT
Croix-Rouge Grâce-Hollogne	Épicerie sociale	04/231.48.86	Rue Pierre Lakaye 75	4460	Grâce-Hollogne	VERIF
Saint-Vincent de Paul - La Traille (Engis)	Colis	04/275.47.50	Rue Jospeh Wauters 19	4480	Engis	OUVERT
CPAS Huy	Colis		Rue des Malles Terres 16a	4500	Huy	OUVERT
Croix-Rouge Huy	Colis	085/21.13.91	Quai de Compiègne 3	4500	Huy	VERIF
Nouveau Départ (Huy)	Colis	0496/25.24.41	Rue des jardins, 20	4500	Huy	OUVERT
Saint-Vincent de Paul - Unité Pastorale Huy centre	Colis	0471/35.29.30	Rue des Foulons 2	4500	Huy	VERIF
Saint-Vincent de Paul - Conférence d'Aide Sociale - Saint-Etienne (Statte)	Colis	085/21.20.74 085/25.27.74	Rue René Dubois 11	4500	Huy	VERIF
Saint-Vincent de Paul - Horizons Nouveaux	Colis	085/23.40.88	Rue de Leumont 118	4520	Antheit-Wanze	VERIF

(Antheit-Wanze)							
Resto Villersois (Le)	Colis	0496/62.08.68	Rue de Huy 5	4530	Villers-le-Bouillet	VERIF	
CPAS Amay	Colis	085/24.09.58 - 085/31.03.30	Allée du Rivage 23/3A	4540	Amay	OUVERT	
CPAS Amay - La Table de l'Abbaye	Service repas	085/31.03.30	Rue Paix-Dieu 1b	4540	Amay	OUVERT	Repas sur place, à emporter ou livrer à domicile sous réservation Tarif : variable entre 5,71€ et 8,90€
Saint-Vincent de Paul - Sainte-Ode (Amay)	Colis	085/31.89.87 - 0476/52.47.10	Rue Gaston Grégoire 35	4540	Amay	VERIF	
Saint-Vincent de Paul - Saint-Martin (Villers-le-Bouillet)	Colis	085/23.38.62	Rue le Sart 19 A	4540	Amay	OUVERT	Livraison à domicile
Saint-Vincent de Paul - Saint-Pierre (Ampsin)	Colis		Rue du Château 6	4540	Ampsin	VERIF	
Saint-Vincent de Paul - Saint-Martin (Nandrin)	Colis	085/51.31.43	Rue de France 5	4550	Nandrin	VERIF	
Saint-Vincent de Paul - Saint-Séverin	Colis	085/31.65.77	Rue des 4 Bras 18	4550	Nandrin	VERIF	
CPAS Tinlot	Colis	085/83.09.21	Rue de Tantonville 4	4557	Tinlot	VERIF	
CPAS Clavier	Colis	085/31.00.50	Rue de la Gendarmerie 3	4560	Modave	VERIF	

CPAS Marchin - Maison des solidarités	Colis	085/61.24.77 - 085/23.27.31	Place de Belle-Maison 14	4570	Marchin	OUVERT	
CPAS Marchin - Maison des solidarités	Resto social	085/61.24.77 - 085/23.27.31	Place de Belle-Maison 14	4570	Marchin	OUVERT	Take away + Livraison
Saint-Vincent de Paul - Saint-Hubert (Marchin)	Colis		Place de Belle-Maison 1	4570	Marchin	OUVERT	Livraison à domicile 1xMois
CPAS Modave	Colis	085/41.36.98	Rue des Potalles 16	4577	Modave	OUVERT	
Croix-Rouge Aywaille-Hamoir-Ouffet	Colis	04/365.26.82 0497/52.89.69	Rue Ladry 25	4920	Remouchamps	VERIF	
Saint-Vincent de Paul (Aywaille)	Colis	04/384.40.28	Rue du Chalet 68	4920	Aywaille	VERIF	

Pour info : *Les données contenues dans le présent répertoire ont été récoltées dans le but de centraliser les informations relatives à l'aide alimentaire et les détenteurs de ces données ont marqué leur accord pour leur utilisation dans ce cadre. Ces données ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une utilisation dans un autre but, ni être utilisées à des fins lucratives.*